



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights



Rapport annuel

Criminalisation, violence et impunité contre les peuples autochtones

2022

© Indigenous Peoples Rights International 2022. Tous droits réservés.

Criminalisation, violence et impunité contre les peuples autochtones”.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, distribuée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie, l’enregistrement ou d’autres méthodes électroniques ou mécaniques, sans l’autorisation écrite préalable de l’éditeur.

La citation, la reproduction sans altération et la transmission de ce document sont autorisées, à condition que ce soit à des fins non commerciales et avec attribution au titulaire des droits d’auteur.

Internationale des droits des peuples autochtones. « Rapport annuel : Criminalisation, violence et impunité contre les peuples autochtones ». Avril 2022. Baguio City, Philippines

Photo de couverture : Renan Braga



Indigenous Peoples Rights International
7 Planta baja, Calvary St., Easter Hills
Subdivision Central Guisad,
Baguio City 2600
Filipinas
www.iprights.org

Table des matières

Aperçu général et résultats	1
Contextes nationaux et études des cas	7
La République Démocratique du Congo	7
<i>Contexte national</i>	8
<i>Accaparement des terres dans le territoire de Masisi</i>	10
<i>Arrestation illégale, intimidation et mépris des droits collectifs des peuples autochtones pygmées Babuluko à un consentement libre, préalable et éclairé</i>	11
Le Brésil	12
<i>Contexte national</i>	13
<i>Harcèlement des jeunes et des avocats autochtones</i>	16
<i>Attaques contre l'Association Wakoborum des Femmes de Munduruku et Maria Leusa Munduruku</i>	18
<i>Violence sur les Terra Indígena Yanomami</i>	20
La Colombie	22
<i>Contexte national</i>	23
<i>Cauca : Assassinat du Gouverneur Oneida Argenin Yatacué</i>	25
<i>Caldas : meurtre d'Andrés Córdoba Tamaniza</i>	27
<i>Confinement et déplacement dans le Chocó</i>	29
Le Mexique	32
<i>Contexte national</i>	33
<i>Violence et impunité à Oaxaca : la communauté de Paso de la Reyn</i>	35
<i>Négligence de l'État et impunité des groupes armés : la situation des familles Tsotsil de Los Altos, Chiapas, en péril permanent</i>	37
<i>La lutte pour la sécurité par l'autonomie des autochtones à Zitácuaro, Michoacán</i>	39
<i>La lutte des Rarámuri pour récupérer et protéger leur territoire à Repechique, Chihuahua</i>	41
L'Inde	43
<i>Contexte national</i>	44
<i>La Loi de 1958 sur les Forces Armées (Pouvoirs Spéciaux) remise en question avec le meurtre d'un tribal kuki à Manipur</i>	47
<i>Abus des législations antiterroristes : criminalisation de Hidme Markam, une militante des tribus Gond</i>	49
<i>Un héritage colonial britannique : la mort de Bhim Kale, membre d'une "tribu criminelle"</i>	52
<i>Vivre en territoire incertain : Des familles tribales Kadar expulsées de la réserve de tigres d'Anamalai, dans le Tamil Nadu</i>	54
<i>Les agents forestiers soutiennent l'agression des non-tribaux contre les peuples autochtones et les Dalits : un cas d'expulsion dans la forêt de réserve de Sahajkhol, dans l'État d'Odisha</i>	56
Les Philippines	59
<i>Contexte national</i>	60
<i>Lutte acharnée pour la justice et les droits fonciers: Massacre de Tumandok et arrestations massives</i>	62
<i>Impunité et criminalisation du militantisme aux Philippines : accusations forgées de toutes pièces contre des défenseurs des droits humains des peuples autochtones ; cas de Windel Bolinget et de Betty Belen</i>	64
Références	66

Aperçu général et résultats

Photo: Mary Ann Bayang



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights

Aperçu général et résultats

Le taux alarmant d'attaques contre les peuples autochtones continue

Indigenous Peoples Rights International présente 19 cas de criminalisation, de violations des droits de l'homme et d'impunité contre les peuples autochtones de ses six pays cibles, à savoir la République démocratique du Congo, le Brésil, la Colombie, le Mexique, l'Inde et les Philippines.

La documentation de nos partenaires nationaux continue à présenter un nombre alarmant de cas de violations des droits de l'homme auxquels les peuples autochtones sont confrontés dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en cours.

En République démocratique du Congo, il y a eu trois cas d'attaques par des groupes armés de pays voisins entre janvier et avril 2021. Le premier cas a eu lieu à Irumu le 14 janvier; le second était à Monkoto le 31 janvier; et le troisième cas s'est produit à Mubugu du 4 au 17 avril. Au total, 131 autochtones pygmées ont été tués, dont 36 femmes et enfants d'Irumu. Il y a eu 206 personnes torturées et environ 4 120 déplacées, ce qui a affecté l'accès de milliers de femmes et de filles à l'éducation et à la santé. Des milliers de maisons et d'infrastructures sociales de base telles que des églises et des centres de santé ont été incendiées pendant les attaques.

Il y a également eu quatre incidents d'arrestations illégales et d'emprisonnement impliquant 17 autochtones. Cinq d'entre eux ont été arrêtés sur la base de fausses accusations dans différents cas dans les territoires de Masisi et de Walikale, dans la province du Nord-Kivu. Ils ont été arrêtés pour avoir défendu leurs droits fonciers par des agents des forces de l'ordre en complicité avec certains chefs coutumiers et autorités traditionnelles. Les 12 autres arrestations illégales ont eu lieu dans le parc national des Virunga alors que les hommes cherchaient du bois mort. Tous ont été accusés d'être complices et collaborateurs de braconniers.

Au Brésil, quatre éminents leaders autochtones ont été accusés de diffamation par la Fondation Nationale pour les Indiens / *Fundação Nacional do Índio* (FUNAI).

En Colombie, l'organisation autochtone nationale *Organización Nacional Indígena de Colombia* (ONIC) a déclaré qu'il y avait eu des mobilisations autochtones dans au moins 114 municipalités. Dans 26 d'entre elles, les peuples et les communautés autochtones ont subi des violences. 238 incidents de violence ont été enregistrés, dont deux homicides, 159 cas de harcèlement et 24 cas d'agressions, dont trois physiques.

En plus, le HCDH en Colombie a enregistré que sur les 78 incidents vérifiés de meurtres de défenseurs des droits de l'homme, 11 étaient des Autochtones - cinq femmes et six hommes.

Au Mexique, 16 cas de violations des droits de l'homme contre les peuples autochtones ont été enregistrés. Trois concernaient des cas d'homicide, un cas de criminalisation, trois cas de disparition forcée, cinq cas de déplacements forcés, deux cas étaient liés à la violation du droit au consentement libre, préalable et éclairé, et un cas de violation du droit à la reconnaissance de la personnalité juridique.

En Inde, 77 cas de violations des droits de l'homme ont été soumis à la Commission Nationale des Droits de l'homme (NHRC). Quarante-quatre de ces cas concernaient la criminalisation des peuples autochtones par la police, le service des forêts et d'autres agents publics. Les 33 autres cas étaient liés à des atrocités commises par des acteurs non étatiques / non tribaux et au refus de documents de base et de programmes d'aide sociale par le gouvernement indien. Il y avait également neuf cas d'expulsion forcée, dont huit concernaient des personnes autochtones accusées d' « empiètement illégal » dans des zones forestières.

Aux Philippines, il y a eu 21 cas de meurtres de peuples autochtones et six arrestations de défenseurs des droits humains.

Tendances et défis

Nos données ne sont pas complètes et ne fournissent que des vignettes à un problème beaucoup plus important. Les sources de données et d'information sur ces cas ont de sérieuses limites. Par exemple, les données officielles par pays sont largement limitées, où seulement 6 % des pays ont documenté et signalé des cas de meurtres de défenseurs des droits de l'homme. En outre, il est toujours impossible d'identifier les défenseurs des droits de l'homme fonciers, environnementaux et autochtones parce que les données ne sont pas désagrégées.¹ D'autres raisons incluent le manque de liberté de la presse, la peur de faire des reportages alors que les attaques sont menées en toute impunité, ou que des cas se sont produits dans des zones trop éloignées pour être reprises par les médias² grand public ou pour avoir accès aux médias sociaux.

Il y a un intérêt croissant à documenter les violations commises contre les défenseurs des terres et de l'environnement, y compris les peuples autochtones. Mais en raison des défis et des limites de la collecte et de la désagrégation des données, une image complète et complète du sort des peuples autochtones dans la défense de leurs droits reste actuellement partielle et restreinte.

Bien que les meurtres soient la violation la plus flagrante des droits de la personne, ce ne sont là que les résultats les plus perceptibles des problèmes plus larges de criminalisation, de violence et d'intimidation auxquels les peuples autochtones sont confrontés. De même, les meurtres et la criminalisation se produisent en même temps que d'autres violations des droits de l'homme telles que le déplacement, la torture, les disparitions forcées, etc.

De nombreux cas de criminalisation, de violence et d'intimidation ne se terminent peut-être pas par le meurtre de peuples autochtones, mais ils se

Les Philippines

- Lutte acharnée pour la justice et les droits fonciers : Massacre de Tumandok et arrestations massives
- Impunité et criminalisation du militantisme aux Philippines : accusations forgées de toutes pièces contre des défenseurs des droits humains des peuples autochtones ; cas de Windel Bolinget et de Betty Belen

La Colombie

- Cauca : Assassinat du Gouverneur Oneida Argenin Yatacué
- Caldas : meurtre d'Andrés Córdoba Tamaniza
- Confinement et déplacement dans le Chocó

Le Mexique

- Violence et impunité à Oaxaca : la communauté de Paso de la Reyn
- Négligence de l'État et impunité des groupes armés : la situation des familles Tsotsil de Los Altos, Chiapas, en péril permanent
- La lutte pour la sécurité par l'autonomie des autochtones à Zitácuaro, Michoacán
- La lutte des Rarámuri pour récupérer et protéger leur territoire à Repechique, Chihuahua

Le Brésil

- Harcèlement des jeunes et des avocats autochtones
- Attaques contre l'Association Wakoborum des Femmes de Munduruku et Maria Leusa Munduruku
- Violence sur les Terra Indígena Yanomami

La République Démocratique du Congo

- Accaparement des terres dans le territoire de Masisi
- Arrestation illégale, intimidation et mépris des droits collectifs des peuples autochtones pygmées Babuluko à un consentement libre, préalable et éclairé

L'Inde

- La Loi de 1958 sur les Forces Armées (Pouvoirs Spéciaux) remise en question avec le meurtre d'un tribal kuki à Manipur
- Abus des législations antiterroristes : criminalisation de Hidme Markam, une militante des tribus Gond
- Un héritage colonial britannique : la mort de Bhim Kale, membre d'une "tribu criminelle"
- Vivre en territoire incertain : Des familles tribales Kadar expulsées de la réserve de tigres d'Anamalai, dans le Tamil Nadu
- Les agents forestiers soutiennent l'agression des non-tribaux contre les peuples autochtones et les Dalits : un cas d'expulsion dans la forêt de réserve de Sahajkhol, dans l'État d'Odisha

Figure 1: Cartographie des cas d'expérience inclus dans le Rapport annuel 2022 sur la criminalisation, la violence et l'impunité contre les peuples autochtones

produisent pendant de longues périodes qui peuvent durer des années, voire des générations de familles et de communautés autochtones.

Nos données montrent que l'intimidation et la violence subséquente contre les leaders et les défenseurs autochtones se produisent à tous les niveaux et sont commises même par les chefs d'État. Dans certains pays, les peuples autochtones sont victimes d'acteurs non étatiques tels que les guérilleros, les paramilitaires, les groupes armés et les cartels de la drogue. Les gouvernements n'ont pas de programmes ou d'actions spécifiques pour faire face à ces violations et problèmes en cours impliquant des acteurs non étatiques. Le manque de volonté politique de protéger les peuples autochtones contre ces acteurs non étatiques rend leurs territoires dangereux et invivables. D'autre part, la présence de l'État sur les territoires des peuples autochtones par le biais de la militarisation augmente les cas de violations des droits de l'homme, car les agents de sécurité de l'État jouissent de la plus grande impunité lorsqu'ils abusent de leur pouvoir. La plupart des cas de violations des droits de l'homme sont justifiés par les lois sur la sécurité ou la lutte contre le terrorisme où des militants autochtones et des défenseurs des droits de l'homme sont étiquetés comme membres de groupes armés, communistes, naxalites, maoïstes, etc.

L'atmosphère d'impunité qui règne pour la majorité des crimes conduit souvent à plus de meurtres et de crimes.³ C'est un cercle vicieux qui est encore alimenté par le manque de confiance des victimes d'actes criminels dans le système juridique et les autorités censées les protéger. Souvent, les peuples autochtones sont dissuadés de porter plainte pour ces crimes, compte tenu de la culture d'impunité qui prévaut.

De plus, il existe des obstacles systémiques et racistes que les peuples autochtones doivent surmonter lorsqu'ils accèdent à la justice pour les crimes commis contre eux. Il peut s'agir, entre autres, de barrières linguistiques et culturelles, de longues distances de déplacement et de coûts élevés pour la représentation juridique. Ces obstacles incarnent les limites des peuples autochtones à jouir pleinement de leurs droits. Celles-ci témoignent également de l'incapacité par acte et omission des États à protéger et à respecter les droits humains des peuples autochtones. En outre, la mise en œuvre appropriée et opportune de décisions judiciaires ou de législations favorables devient un point de discorde et de frustration entre l'État et les peuples autochtones.

Comme indiqué dans les rapports nationaux, les divers cas mis en évidence ont des causes de longue date qui n'ont pas été correctement traitées par l'État. Ainsi, comme l'a noté le Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones, l'échec dans une dimension particulière de l'accès à la justice s'ajoute aux « injustices et discriminations historiques de longue date, y compris en ce qui concerne la colonisation et la dépossession des terres, des territoires et des ressources des peuples autochtones. Les injustices du passé qui restent non réparées constituent un affront continu à la dignité du groupe. Cela contribue à la méfiance persistante envers les auteurs.

| La République Démocratique du Congo



- 3 Cas d'attaques par des groupes armés
- 4 Cas d'arrestation illégale

| Le Brésil



- 4 Cas de criminalisation de dirigeants autochtones

| La Colombie



- 238 Cas de violence comprenant 2 homicides, 159 harcèlements et 24 attaques
- 11 Cas de meurtres (5 femmes autochtones et 6 hommes autochtones)

| Le Mexique



- 3 Cas d'homicide
- 1 Cas de criminalisation
- 3 Cas de disparition forcée
- 5 Cas de déplacements forcés
- 2 Cas liés à la violation du droit au consentement libre, préalable et informé
- 2 Affaires de violation du droit à la reconnaissance de la personnalité juridique

| L'Inde



- 44 Cas de criminalisation
- 9 Cas d'expulsion forcée
- 24 Cas d'autres atrocités commises par des acteurs non étatiques/non tribaux et déni de documents de base et de programmes de protection sociale

| Les Philippines



- 21 Cas de meurtres
- 6 Cas d'arrestations illégales

Figure 2: Résumé du nombre de cas des pays partenaires d'Indigenous Peoples Rights International.

La République Démocratique du Congo

Photo: ANAPAC-RDC



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights

La République Démocratique du Congo

Contexte national

En 2021, le *Programme Intégré pour le Développement du Peuple Pygmée* (PIDP) et l'*Alliance Nationale d'Appui et de la Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire en RDCongo* (ANAPAC - RDC) ⁱ ont documenté trois cas d'attaques par des groupes armés de pays voisins survenues entre janvier et avril 2021. Le premier cas a eu lieu à Irumu le 14 janvier. Le deuxième à Monkoto le 31 janvier, puis à Mubugu du 4 au 17 avril. Les attaques auraient pour but de forcer les peuples autochtones pygmées à fuir leurs terres et à laisser les groupes armés exploiter leurs terres et ressources, en particulier par l'exploitation minière. Ces cas ont fait 131 morts parmi les peuples autochtones pygmées - dont 36 femmes et enfants d'Irumu - 206 torturés et environ 4 120 déplacés, affectant des milliers de femmes et de filles ayant accès à l'éducation et à la santé. Les attaques ont également brûlé des milliers de maisons et d'infrastructures sociales de base telles que des églises et des centres de santé.

De plus, tout au long de 2021, il y a eu quatre incidents d'arrestations illégales et d'emprisonnement impliquant 17 Autochtones. Les cinq hommes ont été arrêtés sur la base de fausses accusations dans différents cas dans les territoires de Masisi et de Walikale, situés dans la province du Nord-Kivu. Ils ont été arrêtés pour avoir défendu leurs droits fonciers par des agents des forces de l'ordre, en complicité avec certains chefs coutumiers et autorités traditionnelles.

Les 12 autres arrestations illégales ont eu lieu dans le parc national des Virunga alors que les hommes étaient à la recherche de bois mort. Tous ont été accusés d'être complices et collaborateurs de braconniers.

Ces cas démontrent les problèmes persistants de discrimination à l'égard des peuples autochtones pygmées, en particulier en ce qui concerne leur accès à la justice et à la réparation, et la réponse globale du gouvernement pour assurer la protection de leurs droits individuels et collectifs.

La loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo adoptée par l'Assemblée nationale (Chambre basse) le 7 avril 2021 a été jugée recevable au Sénat et est actuellement à l'étude par la Commission socioculturelle du Sénat avant son adoption en session plénière (la session en cours de mars 2022). Des contacts et des réunions de plaidoyer avec les sénateurs sont en cours pour obtenir des

ⁱ Le PIDP est le partenaire national de l'IPRI en République démocratique du Congo. Par l'intermédiaire de ses moniteurs locaux qui assurent les alertes, ses partenaires leaders autochtones pygmées et acteurs de la société civile sur le terrain, il collabore avec l'ANAPAC - RDC pour documenter les cas de criminalisation et de violation des droits de l'homme.

informations détaillées sur la nécessité de ladite loi et partager avec eux les défis et le statut des droits des peuples autochtones pygmées en RDC. Les échanges avec les sénateurs visent à maintenir le contenu de la loi telle qu'adoptée à l'Assemblée nationale où les droits fonciers et territoriaux, l'accès aux ressources naturelles, le droit à la culture, les savoirs et pratiques traditionnels, et le droit au consentement libre, préalable et éclairé sont pris en compte, entre autres.

Le 6 mai 2021, un état de siège a été décrété en Ituri et au Nord-Kivu,⁴ deux provinces de l'Est de la République démocratique du Congo pour s'attaquer à la violence sans fin, renouvelable pendant un mois. L'instauration de l'état de siège limite certains droits fondamentaux reconnus par la Charte des Droits de l'homme et la Constitution de la République démocratique du Congo. Pendant cette période d'état de siège dans les deux provinces, les cours et tribunaux civils sont suspendus et seules les cours et tribunaux militaires sont autorisés à fonctionner. Des innocents sont arrêtés et accusés de possession d'armes de guerre et d'autres effets militaires.

L'état de siège décrété par le Président de la République est à l'origine de plusieurs cas de violations des droits de l'homme commises par des agents de l'ordre. Cela s'ajoute aux restrictions liées à la réduction de la propagation du Covid-19 qui ont également conduit à des violations des droits de l'homme par des agents de l'ordre lors de leurs patrouilles.

Selon un communiqué du gouverneur militaire du Nord-Kivu, un couvre-feu a été établi dans toute la province de 10h00 à 17h00. À la suite de cette mesure, les agents de l'ordre, y compris la Police Nationale Congolaise, l'Agence Nationale de Renseignement et les Forces Armées de la République démocratique du Congo, engagés dans des patrouilles, arrêtent arbitrairement des passants, y compris des peuples autochtones pygmées, et pillent des biens de valeur qu'ils détiennent tels que des montres, des téléphones, des chaînes, des bijoux.⁵ La plupart des personnes arrêtées ont été libérées après avoir versé des sommes forfaitaires allant de 50 000 à 100 000 francs congolais (environ 25 à 50 USD).

A part la fermeture des tribunaux civils, l'imposition de couvre-feux dans certains milieux, l'interdiction du droit à la liberté d'expression, l'état de siège n'a donné aucun résultat progressif pour lutter contre la violence. Mais les autorités ont promis de renforcer encore sa mise en œuvre, malgré tout.⁶

Accaparement des terres dans le territoire de Masisi

Makumba Nyambatsi, âgé de 90 ans, de la famille autochtone pygmée Bambuti, a été arrêté le 5 mars 2021 par des membres de la Police Nationale Congolaise en vertu d'un mandat signé par le Procureur Général du tribunal de paix de Masisi. L'arrestation était due à un conflit d'accaparement des terres entre la famille Nyambatsi et Kabawa Sindani, un Bantu non autochtone qui est connu pour avoir intimidé la famille Nyambatsi et vouloir s'emparer du champ de Katwa Kabaore situé sur la colline de Misima dans la localité de Kamuobe dans le groupement Ufamandu I, chefferie des Bahunde dans le territoire de Masisi. La famille Nyambatsi a hérité de cette terre de leurs ancêtres Bambuti qui vivent sur ces terres depuis plus d'un siècle. La famille de Makumba s'oppose depuis longtemps aux tentatives et aux menaces de Kabawa de disposer de leurs terres.

C'est Kabawa qui a porté plainte contre Makumba. Makumba n'a été libéré que le 12 mars 2021.¹ L'affaire a été classée sur la base d'une procédure de médiation qui a réuni les autorités locales et coutumières d'Ufamandu, avec signature d'un acte d'engagement collectif.

La cartographie participative est nécessaire et urgente afin de sécuriser ces terres et de réduire les menaces d'accaparement des terres par les Bantous. Les Bantous sont conscients que ces terres sont fertiles et ont l'intention de les exploiter pour l'industrie agricole.

¹ PIDP and ANAPAC, à travers le soutien de l' IPRI, ont aidé Makumba Nyambatsi à être libéré de la prison.

Arrestation illégale, intimidation et mépris des droits collectifs des peuples autochtones pygmées Babuluko à un consentement libre, préalable et éclairé

Les deux frères, Lusumbo Kamangu, âgé de 66 ans, et Mastaki Kamala, 75 ans, sont des leaders du peuple autochtone pygmée Babuluko à Busisi dans le territoire de Walikale. Ils ont longtemps enduré la criminalisation et les menaces qui découlaient d'un conflit en 2011 entre eux et les Bafuna-Bongwe voisins, une communauté bantoue. Les Bafuna-Bongwa auraient fait intégrer les terres des peuples autochtones pygmées Babuluko dans la concession de forêts communautaires sans leur consentement libre, préalable et éclairé.

Lusumbo a été arrêté arbitrairement plusieurs fois depuis 2011, la dernière arrestation a eu lieu le 22 mai 2021, et il a été emmené avec son frère. Ils ont été libérés à la même date.ⁱ

Leur village a une population estimée à 145 habitants qui comprend 22 hommes, 24 femmes, 52 garçons et 47 filles. Eux aussi, comme les deux frères, subissent les mêmes menaces à leur sécurité en vivant sur leur terre de 15 000 hectares qu'ils affirment occuper depuis plus d'un siècle.

Malgré plusieurs jugements et la signature d'actes d'engagement issus d'une médiation sur la propriété des terres de Busisi par la famille autochtone pygmée Babuluko, ils sont toujours victimes d'arrestations par les autorités et les forces de l'ordre à la demande de la communauté Bafuna-Bongwe. Plusieurs fois, ils ont été accusés d'être détenteurs d'armes de guerre afin de les faire taire et de chercher des raisons qui pourraient les amener à fuir la région et à abandonner leurs terres au profit des Bafuna-Bongwe.

ⁱ PIDP et ANAPAC, avec le soutien de l'IPRI, ont aidé Lusumbo Kamangu et Mastaki Kamala à sortir de prison.

Le Brésil

Photo: Renan Braga



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights

Le Brésil

Contexte national

En 2021, la Fondation Nationale pour les Indiens / *Fundação Nacional do Índio* (FUNAI), l'agence de de l'État brésilien créée pour protéger les droits des peuples autochtones, est devenue un agent important de leur criminalisation. Cela ne s'était pas produit depuis la dictature militaire (1964-1985). Quatre éminents leaders autochtones ont été accusés de diffamation.

Le 26 avril 2021, la police fédérale a convoqué Sonia Guajajara, coordinatrice de l'Articulation des peuples indigènes du Brésil / *Articulação dos Povos Indígenas do Brasil* (APIB), pour qu'elle témoigne dans le cadre d'une enquête ouverte, à la demande du président de la FUNAI, qui est également délégué de la police fédérale, dans le cadre d'une enquête sur des allégations de diffamation contre elle et l'APIB. La FUNAI a estimé que la websérie 2020 d'APIB, "Maracá", qui dénonce les violations des droits commises à l'encontre des peuples autochtones pendant la pandémie de COVID-19, était une diffamation à l'encontre du gouvernement Bolsonaro. Cependant, le 10e Tribunal Fédéral de Brésil a déclaré que l'action de la FUNAI représentait une "contrainte illégale" pour le leader autochtone et a suspendu l'enquête. Le juge a également critiqué l'affirmation selon laquelle il existe des preuves de détournement de fonds par l'APIB. Il a déclaré qu' " [il y a] une tentative malheureuse de démontrer que les actions visant à collecter des fonds pour les objectifs institutionnels de l'APIB seraient une sorte de fraude, qui serait appliquée à partir de la prétendue diffusion de fausses nouvelles par la série de vidéos mentionnées."

De même, le 30 avril 2021, la police fédérale a convoqué le leader autochtone de l'État de Rondônia, Almir Narayamoga Suruí, pour qu'il témoigne dans le cadre d'une enquête ouverte en raison de divulgations sur Internet. Selon la FUNAI, il propageait des "mensonges" contre le gouvernement Bolsonaro. Il a fait l'objet d'une enquête pour le délit de diffamation, prétendument commis à l'encontre de la FUNAI, par des membres de l'association Metareilá du peuple autochtone Suruí, représentée par Almir. En janvier 2021, Almir Suruí avait signé, avec le chef Kayapó Raoni du peuple Kayapo, une demande d'enquête contre le Président Jair Bolsonaro auprès de la Cour Pénale Internationale (CPI) pour l'augmentation des destructions en Amazonie et les attaques contre les droits des autochtones.⁷ Almir est un leader autochtone respecté et distingué qui a pris la parole lors de plusieurs réunions organisées par des organisations internationales, telles que les Nations Unies. Il a été récompensé en 2008 par la Société Internationale pour les Droits de l'homme, un honneur précédemment accordé au Dalaï Lama.

En outre, la police fédérale a également appelé et posé plusieurs questions au neveu d'Almir, Rubens Suruí, directeur agréé de l'association Metareilá. Rubens a été pris par surprise. Il a reçu un message d'un policier lui demandant s'il était Rubens Suruí et qu'ils voulaient lui poser quelques questions. Il m'a dit que si je voulais me taire, je n'avais pas besoin de répondre. J'ai dit : "Non, je ne veux pas me taire et je ne fuis pas la police. Vous pouvez demander. Il m'a répondu qu'en fait, je posais ces questions parce que la FUNAI avait demandé à la police fédérale d'enquêter pour savoir si vous aviez commis une diffamation contre la FUNAI", a déclaré Rubens.

Le 5 mai 2021, l'enquête a été clôturée. Le rapport final de la police, signé par le délégué Jorge Florêncio de Oliveira, soulignait que "l'intention de diffamer n'a pas été trouvée dans le cas en question, car ce crime requiert l'intention de causer un préjudice, consistant en la volonté d'offenser l'honneur de la victime."

Le Président de la FUNAI a également appelé la police fédérale contre le leader indigène Mário Parwe Atroari, deux organisations indigènes Waimiri-Atroari auxquelles il est lié (Association communautaire Waimiri-Atroari/ACWA et Association de soutien aux activités du programme Waimiri-Atroari/Adawa), trois employés de la FUNAI et les deux avocats des associations susmentionnées. Le président de la FUNAI les accuse de créer des obstacles au projet de construction de la ligne à haute tension qui relie les municipalités de Manaus à Boa Vista et qui traverse les terres indigènes de Waimiri-Atroari, les accusant de retarder les travaux. Ce projet est fréquemment cité par le président Jair Bolsonaro dans ses discours, dans lesquels il déforme la position des peuples indigènes en suggérant qu'ils sont responsables du retard de la construction. Les Waimiris-Atroaris et le ministère public fédéral ont déjà fait appel au pouvoir judiciaire pour demander le droit de répondre aux discours de Bolsonaro et d'autres responsables gouvernementaux, sans succès. Selon les peuples indigènes et les procureurs, le discours de haine retourne la population de Roraima contre les peuples indigènes.

La FUNAI adopte le discours selon lequel la Constitution fédérale a reconnu la capacité civile et postulateur des peuples autochtones pour leur refuser l'assistance juridique tout en agissant, d'autre part, en violation flagrante des principes d'autodétermination et d'autonomie des peuples autochtones. L'institution a été affaiblie dans sa capacité à mettre en œuvre des politiques publiques par la réduction de son budget, de ses ressources humaines et de sa présence locale, ce qui l'empêche de jouer son rôle de défense des droits des peuples autochtones. En même temps, ses fonctionnaires utilisent leurs fonctions pour criminaliser les dirigeants autochtones en échange d'un soutien politique, par le biais d'actes réglementaires et administratifs successifs.

À la fin de l'année 2021, le 29 décembre, la lettre circulaire n° 18 a été publiée dans laquelle la FUNAI informe de l'impossibilité d'exécuter des activités de

ⁱ L'homologation est l'étape finale du processus juridique et administratif d'attribution des titres de propriété des terres autochtones au Brésil.

protection territoriale sur des terres autochtones non homologuées.¹ Cela signifie que l'exécution des activités de protection territoriale ne devrait avoir lieu qu'après la fin de la procédure administrative de démarcation. Comme cette procédure est lente, la mesure affecte directement au moins 139 terres autochtones et 114 peuples autochtones en isolement volontaire et en contact récent dont les territoires sont toujours en attente d'homologation.⁸

À la demande de l'APIB, la Cour suprême fédérale a publié une directive le 1er février 2022, déterminant que la FUNAI doit protéger les territoires autochtones, qu'ils soient ou non homologués. Le juge de la Cour suprême qui a examiné l'affaire a déclaré que la lettre circulaire n° 18 reflète un contexte dans lequel " le président de la République lui-même a pris position contre la régularisation des terres indigènes et a déclaré publiquement que, si cela dépendait de lui et de son gouvernement, elles ne seraient pas délimitées."⁹

La FUNAI n'est pas la seule institution étatique à répliquer aux pratiques de criminalisation. En mai, le ministre de l'Environnement du Brésil, dans le cadre d'une opération autorisée par le juge de la Cour suprême fédérale (STF), Alexandre de Moraes, à la demande de la police fédérale, 35 mandats de perquisition et de saisie ont été émis à Brasília, São Paulo et Pará. Dix employés du ministère de l'Environnement et de l'Institut brésilien pour l'environnement et les ressources naturelles renouvelables ont été licenciés, dont le ministre de l'Environnement, Ricardo Salles.

Les peuples indigènes et les écologistes sont confrontés à une véritable guerre au Brésil. Ils sont confrontés à des discours de haine, y compris de la part des autorités de l'État, et à des atteintes à leur intégrité physique, faisant face à des fusillades et à des attaques d'envahisseurs de leurs territoires. Les défenseurs non autochtones de l'environnement et des droits des autochtones sont également attaqués et criminalisés. Le bilan des peuples indigènes du Brésil est que la justice a su préserver leurs droits. Ainsi, les attaques proviennent surtout des pouvoirs exécutif et législatif.

Harcèlement des jeunes et des avocats autochtones

En outre, les jeunes autochtones ne sont pas épargnés par la discrimination et les attaques dont sont victimes leurs dirigeants. Txai Suruí, âgée de 24 ans, originaire de la terre autochtone du 7 Setembro, dans l'État de Rondônia, et fille du leader autochtone Almir Suruí, a été attaquée dans les médias sociaux après avoir pris la parole lors de la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique de 2021, plus connue sous le nom de COP 26.¹⁰

Dans son discours, elle a déclaré : “Les peuples autochtones sont en première ligne de l'urgence climatique, nous devons donc être au centre des décisions qui ont lieu ici. Nous avons des idées pour retarder la fin du monde”, et “freinons l'émission de promesses mensongères et irresponsables ; mettons fin à la pollution des mots vides, et luttons pour un avenir et un présent vivables.” Elle a également évoqué son ami, le gardien de la forêt, Ari Uru-Eu-Wau-Wau, qui a été tué en avril 2020.

Après son discours, Txai Suruí a été prise pour cible par des partisans de Bolsonaro et a reçu des messages de haine sur les médias sociaux, qui se sont intensifiés après que Bolsonaro ait déclaré en public : “Ils se plaignent que je ne suis pas allé à Glasgow. Ils y ont emmené un Indien, pour remplacer Raoni, pour attaquer le Brésil. Est-ce que quelqu'un a déjà vu des Allemands attaquer l'énergie fossile du Venezuela ? Est-ce que quelqu'un les a vus attaquer la France parce que la législation environnementale là-bas n'a rien à voir avec la nôtre ? Personne ne critique son propre pays”.

Txai a reçu des messages racistes et haineux et a remis en question son identité. Les ennemis ne croyaient pas qu'elle était un membre des peuples autochtones parce qu'elle avait un téléphone portable et voyageait dans d'autres pays.

De même, Eloy Terena (Luiz Henrique Eloy Amado), 33 ans, membre des peuples Terena de la terre autochtone Taunay-Ipegue, et coordinateur juridique d'APIB, est confronté à des harcèlements et des attaques depuis 2013. Sa communauté est située dans la municipalité d'Aquidauana, dans l'État du Mato Grosso do Sul, une région profondément marquée par des conflits fonciers entre les populations autochtones et des entreprises agroalimentaires connues pour avoir travaillé avec des groupes paramilitaires.

Ses agresseurs ont tenté de discréditer sa crédibilité en tant qu'avocat et ses résultats scolaires. À un moment donné, il a été accusé à tort d'avoir commis des crimes et a dû répondre à des enquêtes criminelles, qui ont finalement été classées. Entre autres, lors d'une enquête à l'Assemblée législative de l'État (dans le Mato Grosso do Sul), on a ordonné qu'il soit placé en état d'arrestation forcée. À une autre occasion, lors d'une enquête au Congrès national, manipulée par des membres du Congrès financés par l'agrobusiness, il y a eu une tentative de mise en accusation au niveau fédéral.

Il y a également eu deux tentatives d'annulation de sa licence auprès de l'Ordre des Avocats du Brésil / Ordem dos Advogados do Brasil (OAB), toutes deux promues par des entités liées à l'agrobusiness dans la région où il travaille, telles que la Fédération de l'Agriculture et de l'Élevage du Mato Grosso do Sul (Federação da Agricultura e Pecuária de Mato Grosso do Sul/Famasul) et l'Association des Agriculteurs du Mato Grosso do Sul (Associação dos Agricultores de Mato Grosso do Sul/Acrissul), en collusion avec des représentants du bureau régional de l'OAB. Certaines de ces entités avaient également intenté une action en justice pour tenter de suspendre la soutenance de son mémoire pour l'obtention du diplôme de maîtrise.

Au fil du temps, le harcèlement judiciaire, la persécution politique et les menaces ont continué. Avec l'augmentation récente de la violence contre les peuples autochtones au Brésil et l'augmentation des plaintes pour violation des droits humains des peuples autochtones présentées au niveau international,ⁱ le harcèlement et la persécution subis par Eloy se sont intensifiés, s'étendant aux membres de sa famille. Récemment, on a signalé la présence de véhicules et d'inconnus à l'intérieur du village, qui font des rondes dans les environs.

La criminalisation et le harcèlement dont sont victimes Eloy et Txai visent à les décourager de défendre les droits humains des peuples autochtones et de porter les luttes des peuples autochtones du Brésil sur la scène politique.

ⁱ Parmi les plaintes internationales mentionnées figure la plus récente déposée auprès de la Cour Pénale Internationale contre Bolsonaro, ainsi que de nombreuses actions promues par l'APIB devant la Cour suprême fédérale du Brésil.

Attaques contre l'Association Wakoborum des Femmes de Munduruku et Maria Leusa Munduruku

Les terres autochtones de Munduruku sont marquées par des conflits à grande échelle entre le peuple Munduruku et les mineurs illégaux et entre les mineurs et les agents de la police fédérale et des forces nationales. Selon l'ONG brésilienne Instituto Socioambiental (ISA), depuis l'arrivée au pouvoir du Président Bolsonaro, les destructions causées par l'exploitation minière illégale sur les terres des Mundurukus ont augmenté de 363 %, ¹¹ ce qui a entraîné une hausse de la violence à l'encontre des Mundurukus. En avril 2020, le Ministre de l'Environnement a interrompu l'inspection sur l'exploitation minière illégale de l'IBAMA, un coordinateur de l'agence environnementale chargé de lutter avec succès contre la déforestation illégale et l'accaparement des terres en Amazonie. ¹² Ce geste a été perçu comme une promotion implicite des intimidations et des attaques contre les peuples Munduruku. Le Ministre est connu pour profiter de la réglementation COVID-19 afin d'affaiblir les réglementations environnementales existantes en faveur des activités commerciales illicites dans les territoires autochtones. ¹³

Le 26 mai, des mineurs illégaux et leurs partisans ont attaqué le village de Fazenda Tapajós, détruisant une grande partie du village. La maison de Maria Leusa Munduruku, leader autochtone et coordinatrice de l'association Wakoborũn, a été incendiée et les mineurs illégaux ont tiré sur elle. ¹⁴ L'attaque a eu lieu après la divulgation d'un dossier du Service des Crimes contre les Communautés Autochtones de la police fédérale concernant une opération visant à débusquer les mineurs illégaux sur les terres autochtones.

Sur ordre de la Cour suprême, le gouvernement fédéral a élaboré des mesures visant à protéger les Mundurukus des mineurs illégaux. Coordonnée par la police fédérale, l'opération "Mundurukânia" est menée en collaboration avec la police routière fédérale et la force nationale. Elle vise à débusquer les mineurs illégaux sur les terres indigènes Munduruku et Sai Cinza dans la municipalité de Jacareacanga, dans l'État du Pará. Les délits sur lesquels elle enquête sont l'association de malfaiteurs (article 288 du code pénal), l'exploitation illégale de matières premières appartenant à l'Union et les délits contre l'environnement.

Mais en raison d'une fuite du dossier, la police fédérale a mis fin à l'opération et n'a pas réussi à empêcher l'attaque du 26 mai. Le juge de la Cour suprême fédérale, Luis Roberto Barroso, a exigé des informations dans les 48 heures de la part des policiers restés sur place après la clôture de l'opération Mundurukânia. Il a également exigé une plus grande protection par des mesures immédiates aux Munduruku de Jacareacanga.

En outre, en réponse à l'attaque, le ministère public fédéral (MPF) a demandé l'aide du procureur général de la République pour assurer la sécurité des personnes dans la municipalité de Jacareacanga. Ils ont également lancé une campagne de collecte de fonds pour la reconstruction de la maison de Maria Leusa, dans laquelle vivaient 19 de ses proches. Elle et ses proches ont perdu leurs biens et sont hébergés chez des amis et des parents. Concernant l'incendie,

le tribunal a condamné trois personnes à une peine d'emprisonnement et à une amende, mais les condamnés sont toujours en fuite.

Selon Antonio Oviedo, conseiller de l'ISA, le manque d'inspection environnementale et la négligence du gouvernement fédéral ouvrent la voie aux invasions et aux attaques des mineurs illégaux, notamment face à la réduction de la perception des amendes par l'Institut Gouvernemental Brésilien pour l'Environnement et les Ressources Naturelles / *Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis* (IBAMA) et à une plus grande flexibilité dans l'octroi des permis environnementaux.

Les leaders sont visés précisément en raison de leur lutte pour la défense de la démarcation et du territoire traditionnel, la défense de l'autonomie territoriale, la défense du droit à la consultation et au consentement préalable, libre et éclairé dans la construction de mégaprojets et dans la réglementation par le législateur de l'exploitation minière sur les terres autochtones, la défense des droits des femmes autochtones.

Dans une déclaration, la Commission Interaméricaine des Droits de l'homme et le Bureau Régional sud-américain du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH) ont fait part de leur préoccupation concernant les actes de violence perpétrés contre les peuples autochtones Munduruku et Yanomami, exigeant que l'État brésilien se conforme à son devoir de "protéger la vie, l'intégrité personnelle, les territoires et les ressources naturelles de ces peuples".¹⁵

Avant l'attaque du 26 mai, l'Association Wakoborum des femmes Munduruku / *Associação Wakoborum das Mulheres Munduruku* avait été envahie et attaquée le 25 mars, également par un groupe de mineurs illégaux. Leur siège a été compromis, et leurs documents, meubles et équipements ont été détruits. Le 18 avril, ils ont de nouveau été attaqués et des centaines de litres de carburant et un bateau ont été volés.

Depuis 2017, le MPF met en garde contre les actions nécessaires pour prévenir les attaques de mineurs dans le territoire de Munduruku. Après la première attaque de 2021, le MPF a lancé, en collaboration avec l'association Wakoborum des femmes de Munduruku, une campagne de collecte de fonds. Avec cette campagne, les femmes de Munduruku et le MPF visent à collecter des fonds pour la rénovation du bâtiment, le remplacement des objets détruits, ainsi que pour l'élargissement de la mobilisation et la lutte contre l'avancée de l'exploitation minière illégale.

En outre, le Bureau Régional pour l'Amérique du Sud du BHCDH (UNOHCHR) et ONU Femmes ont publié une déclaration commune exprimant leurs préoccupations concernant les menaces et les attaques contre les défenseurs des droits des femmes et ont demandé des mesures urgentes pour protéger les droits des peuples Munduruku. Ils ont souligné que l'État n'adopte pas les mesures nécessaires pour prévenir les attaques telles que celle subie par Wakonorun, même lorsque ces attaques ont été déclarées à l'avance.¹⁶

Violence sur les Terra Indígena Yanomami

Les attaques des mineurs sur les terres Yanomami se sont intensifiées depuis que la communauté Palimú a mis en place une barrière sanitaire pour empêcher la propagation de la COVID-19 et l'invasion des mineurs illégaux, qu'ils considèrent comme de possibles transmetteurs de la maladie. Cependant, avec la crise socio-économique liée à la pandémie et le prix élevé de l'or en 2020,¹⁷ l'exploitation minière illégale a augmenté de 30 % sur les terres indigènes Yanomami.¹⁸

Le 10 mai 2021, les peuples Yanomami de la région d'Uraricoera ont été attaqués par des mineurs illégaux à coups de fusils et de bombes à gaz. Les mineurs ont juré de se venger des Yanomami qui ont intercepté un chargement de 990 litres de carburant pour un avion et un hélicoptère, indispensables au transport de l'or illicite depuis les réserves autochtones, souvent inaccessibles par d'autres moyens de transport.¹⁹ Des attaques similaires menées par des mineurs illégaux en avril ont également été signalées.²⁰

Les terres indigènes Yanomami sont la cible de l'exploitation illégale de l'or depuis les années 1980. La terre indigène Yanomami est la plus grande du pays avec une superficie d'environ 95 000 km². Actuellement, on estime qu'il y a plus de 20 000 mineurs illégaux sur leur territoire,²¹ malgré l'illégalité de l'exploitation minière sur les terres autochtones.

Le 13 mai, le MPF avait demandé à la justice fédérale de l'État de Roraima d'assurer la sécurité du village, mais la décision judiciaire n'a pas été respectée immédiatement.²² Le 15 mai, deux enfants Yanomami, âgés de un et cinq ans, ont été retrouvés morts le lendemain de l'attaque, selon une plainte déposée par l'association Hutukara Yanomami.

Selon l'association Hutukara Yanomami, les invasions sur les terres indigènes autochtones des Yanomami ont commencé dans les années 1970. Des agriculteurs se sont installés dans la région avec des titres délivrés par l'Institut national de colonisation et de réforme agraire / *Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária* (INCRA), l'agence gouvernementale chargée de la réforme agraire. Même après l'achèvement de la démarcation de la terre autochtone des Yanomami en 1992, les invasions n'ont jamais cessé avec une violence croissante.

Le peuple Yanomami a envoyé plusieurs lettres aux autorités gouvernementales concernant la situation dans la région de Palimiú - telles que la FUNAI, le MPF, la police fédérale et l'armée nationale - pour dénoncer l'augmentation de la violence contre la communauté et demander des mesures urgentes pour assurer leur sécurité. En réponse à ces lettres, les autorités ont exprimé leur inquiétude, mais elles ne prennent jamais les mesures nécessaires pour combattre toute la toile par laquelle l'or circule. Des opérations de police ponctuelles sont parfois menées, mais les mineurs illégaux reviennent très vite.

Un jour après l'attaque du 10 mai, la police fédérale était présente dans la région, mais elle n'a pas intimidé les mineurs qui ont tiré sur l'équipe de police qui se

trouvait à Palimiú. Selon la FUNAI, avec les autorités policières, ils enquêtent sur ce “prétendu conflit”.

La CIDH et le bureau régional du BHCDH ont publié un communiqué de presse appelant le gouvernement brésilien à protéger la vie, l'intégrité physique, les terres et les ressources naturelles du peuple Yanomami.²³

Le 1er novembre 2021, Hutukara a été informé de deux meurtres survenus en septembre 2021. Deux membres du peuple autochtone Moxihatëtëma, un groupe en isolement volontaire, sont morts suite à une attaque par des mineurs. Les guerriers Moxihatëtëma se sont approchés de la mine “Faixa Preta”, située sur le cours supérieur de la rivière Apiaú, avec l'intention d'expulser les envahisseurs, lorsqu'ils ont été encerclés par les mineurs et abattus. “La mine “Faixa Preta”, est située sur la rivière Apiaú, à environ quatre jours de bateau du poste de santé homonyme. L'analyse des images satellites indique que dans la région, un total de plus de 100 hectares de forêt ont déjà été détruits par des activités illégales.”²⁴

Le Conseil de Santé Autochtone Yanomami et Ye'kuana a dénoncé que le 21 octobre 2021, deux enfants Yanomami, âgés de quatre et sept ans, jouaient sur les rives de la rivière Parim, lorsqu'ils auraient été aspirés dans des machines utilisées par les mineurs illégaux de la région, puis entraînés par le courant.²⁵ La mort des enfants, soulignent les dirigeants Yanomami, est une tragédie de plus dans le sillage de l'exploitation illégale constante de minerais sur le territoire autochtone, même officiellement délimité.²⁶

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, le Ministère de l'Environnement, la Police Fédérale et la Fondation Nationale de l'Inde ne se sont pas prononcés sur la mort des jeunes et des enfants Yanomami.

En décembre 2021, le gouvernement a indiqué que 87 pistes d'atterrissage et trois ports clandestins avaient déjà été inspectés, que 22 avions (sur les 111 saisis) avaient été détruits, ainsi que 10 ferries, 11 véhicules et 4 tracteurs utilisés pour commettre des délits environnementaux, outre l'arrestation de 38 personnes et la saisie d'environ 30 000 kilos de minerai et 850 munitions.²⁷

Les enquêtes de la police ont permis d'établir un lien entre la chaîne du commerce illégal de l'or au Brésil, provenant de l'exploitation minière illégale dans les terres Yanomami, et les actions du First Capital Command / *Primeiro Comando da Capital* (PCC). Le PCC est reconnu pour travailler au sein du système pénitentiaire, mais depuis 2018, il progresse dans les zones minières. Hors-la-loi sur les terres autochtones, espaces sécurisés pour rester cachés, ils alimentent le crime organisé.²⁸ En plus de l'exploitation minière, l'organisation opère dans le trafic de drogue, gère des maisons closes, la vente d'essence, de nourriture, de boissons et la sécurité privée. Selon la *Folha de Boa Vista*, 40 corps ont été décapités entre janvier 2018 et octobre 2019. Ces dates coïncident avec la migration des membres du PCC vers la zone minière.²⁹

La Colombie

Photo: Francisco Vanegas



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights

La Colombie

Contexte national

En 2021, les massacres, les assassinats, les attaques, les déplacements forcés, la séquestration, la pose de mines antipersonnelles, la dépossession territoriale et les confrontations armées dans les territoires autochtones ont été constants. Les violations des droits des peuples indigènes sont dues à l'intérêt stratégique de ces territoires et de leur mode de vie qui remet directement en cause le modèle capitaliste et d'accumulation. Selon le HCDH en Colombie, la violence a augmenté dans la région du Pacifique colombien. Pour 2021, le HCDH en Colombie a reçu 202 allégations de meurtres de défenseurs des droits de l'homme. Soixante-dix-huit ont été vérifiées, et 11 d'entre elles concernent des personnes autochtones ; 5 femmes et 6 hommes.³⁰

En raison des violations massives des droits fondamentaux et des nouveaux projets de loi qui limitent encore plus les droits, ainsi que du non-respect des accords passés, les peuples autochtones ont rejoint la "Minga for Life," (Minga pour la Vie), la mobilisation nationale qui a débuté le 28 avril.ⁱ Le gouvernement colombien a répondu par une répression violente au lieu de dialoguer avec les manifestants. En outre, des actes de stigmatisation, des remarques racistes et des discours de haine ont été tenus, même par les autorités locales et départementales. Dans ce contexte, la voie a été ouverte aux attaques contre la vie et l'intégrité des leaders autochtones. Un exemple est l'attaque des autochtones minga dans la ville de Cali le 10 mai, où les marcheurs ont été attaqués avec des armes à feu par des civils qui, comme le montrent les preuves, n'ont pas été retenus par les forces de sécurité publique qui étaient également présentes sur les lieux.

Selon l'organisation autochtone nationale, *Organización Nacional Indígena de Colombia* (ONIC), des mobilisations autochtones ont eu lieu dans au moins 114 municipalités et les personnes et communautés autochtones ont subi des violences dans 26 d'entre elles. On a enregistré 238 incidents de violence, dont deux homicides, trois agressions physiques, 159 cas de harcèlement et 21 cas d'attaques.³¹ Les jeunes autochtones Jhon Alexander Yotengo Chaguendo (peuple Nasa) et Sebastián Jacanamijoy (peuple Inga) ont été assassinés dans le cadre de la protestation sociale. Lors d'une attaque à Santander de Quilichao, dans le Cauca, Beatriz Cano, communicatrice de l'Asociación de Cabildos Indígenas del Norte del Cauca (ACIN), est décédée et Aleida Perafán et Juan David Güegüe, responsables du Munchique Los Tigres Resguardo, ont été

ⁱ En 2021, à partir du 28 avril, un soulèvement populaire a eu lieu, motivé par des dettes historiques avec la population de différents secteurs du pays et les mesures économiques et politiques prises par le président Iván Duque (représentant du Centre démocratique et homme de confiance de l'ancien président Álvaro Uribe Vélez) dans lequel des violations flagrantes et massives des droits de l'homme ont été commises.

gravement blessés.³² En outre, le Resguardo Nasa Embera Chamí de La Delfina, Valle del Cauca, a été militarisé.³³

Dans le contexte des mobilisations nationales, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (AcomHR) / a effectué une visite de travail dans le pays en juin 2021. Dans son rapport, la CIDH souligne le discours de stigmatisation utilisé par les autorités colombiennes et "constate l'existence d'un climat de polarisation directement lié à la discrimination structurelle ethnique, raciale et de genre et à des facteurs politiques. Ce phénomène est présent dans différents secteurs sociaux et se manifeste par un discours stigmatisant, entraînant une détérioration accélérée du débat public. La Commission interaméricaine trouve ce discours particulièrement inquiétant lorsqu'il émane des autorités publiques."

Outre la violence dans le contexte des manifestations nationales, les violations flagrantes des droits de l'homme se sont poursuivies dans les territoires indigènes, comme le meurtre de Rafael Domicó, un responsable culturel Jaibaná et Embera de Dabeiba, Antioquia,³⁴ et l'assassinat de dirigeants et d'autorités indigènes tels que Sandra Liliana Peña Chocué, gouverneur du Resguardo La Laguna del Municipio de Caldono, Cauca,³⁵ et Oneida Argenis Yatacué et son mari Marcelino Yatacué Ipia, qui ont été tués dans le Media Naranja de Corinto, Cauca (*lire l'affaire sur page 25*).

Les projets d'exploitation minière dans les territoires autochtones sans consultation se multiplient. Les communautés autochtones de Nariño ont appris l'existence de nouvelles concessions minières dans les resguardos indigènes de Cumbal, Chiles, Panan y Mayasquer, Mallama y Gran Tescual. Ces concessions n'ont fait l'objet d'aucune consultation et affectent la majeure partie de leur territoire, y compris les landes et les sources d'eau qui alimentent les populations autochtones et non autochtones de la région. Une situation similaire affecte le peuple Chamí à Caldas. Les impacts négatifs des opérations minières sont renforcés par la précarité des infrastructures et la présence de groupes armés tels que les *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo* (FARC-EP), *l'Ejército de Liberación Nacional* (ELN), les groupes paramilitaires et les groupes armés post-démobilisation.³⁶

Cauca : Assassinat du Gouverneur Oneida Argenin Yatacué

Le 9 juin 2021, Oneida Yatacué et son mari Marcelino Yatacué Ipia ont été assassinés dans la Media Naranja de Corinto, Cauca, laissant derrière eux deux enfants de 15 et 25 ans. Les enfants ont dû quitter le territoire pour sauver leur vie après les menaces qui ont accompagné la mort de leurs parents.

Oneida Argenis Yatacué était l'un des éminents défenseurs du mandat communautaire qui, après 2016, interdisait expressément toute présence de groupes armés sur le territoire autochtone. Elle a été élue Gouverneur il y a trois ans. Avant d'être élue, elle avait travaillé pendant 12 ans comme enseignante, se consacrant à la prévention du recrutement d'enfants et de jeunes par des acteurs armés. En tant que Gouverneur, elle a continué à promouvoir les processus de libération de la terre mère des mains des grands propriétaires terriens et des éleveurs, la résistance au recrutement forcé et l'expulsion des acteurs armés du territoire.

Déconsidérant l'autodétermination de la communauté, depuis 2017, les acteurs armés légaux et illégaux ont réactivé la guerre. Les sites sacrés et les zones dédiées aux cultures de subsistance et aux infrastructures communautaires sont devenus les lieux de confrontations armées. Le groupe résiduel Dagoberto Ramos, l'un des dissidents des anciennes FARC, a imposé le recrutement de mineurs âgés de neuf ans et plus : "Entre l'année dernière et cette année, ils ont enlevé au moins 45 garçons âgés de neuf à 17 ans", affirme l'un des gouverneurs actuels.

Le Gouverneur Oneida a réussi à sauver au moins six enfants des mains des acteurs armés. Lorsque les dissidents ont emmené un jeune garçon pour l'exécuter, la communauté dirigée par Oneida et la garde autochtone l'ont sauvé. Outre sa résistance au recrutement forcé, Oneida a participé à la capture de trois membres de l'ELN et de sept membres du Dagoberto Ramos, qui ont été poursuivis par la juridiction spéciale indigène et envoyés dans une prison d'État.

Le conseil indigène Páez de Corinto se trouve dans la municipalité de Corinto, au nord du département du Cauca. Il s'agit d'un resguardo colonial, initialement installé sur des terres étendues et fertiles dans la vallée du fleuve Cauca. Après des décennies de dépossession juridique et matérielle, les terres ont été laissées aux mains de propriétaires terriens. Les plantations de canne à sucre en monoculture se sont étendues sur les terres ancestrales, et la population autochtone a été expulsée vers les montagnes.

La lutte pour la récupération des terres ancestrales et la défense de celles qui ont été récupérées s'est heurtée aux massacres, à la criminalisation et à la persécution. Dans la mémoire de la communauté restent les massacres de

López Adentro le 25 janvier 1984, lorsque les forces de sécurité ont assassiné cinq autochtones, brûlé 150 maisons et rasé 300 hectares de cultures ; le massacre d'El Nilo en 1991, où 20 autochtones ont été assassinés, dont sept de Corinto ; et dix ans plus tard, le 18 novembre 2001, le massacre de Gualanday, sur le territoire ancestral de Corinto, où les paramilitaires ont assassiné 13 personnes, dont des gardes et des paysans autochtones.

Selon le recensement communautaire, le Resguardo compte environ 14 631 habitants autochtones qui forment 5 494 familles. Cependant, le dernier recensement de l'État n'enregistre que 1 765 personnes dans le Resguardo.¹ Selon la réglementation en vigueur, pour cette région du pays, chaque famille a besoin d'au moins 6 hectares de terre pour garantir une vie digne. Cela signifie que Corinto aurait besoin d'au moins 32 964 hectares pour assurer l'alimentation de subsistance et les excédents commercialisables. Pourtant, ils vivent sur 2 753 hectares qui sont également disputés par des acteurs armés légaux et illégaux et de solides structures de trafic de drogue.

La communauté a survécu sur le territoire en résistant aux guérillas, aux paramilitaires et à l'armée. La signature de l'accord de paix final le 24 novembre 2016 a signifié un court répit dans la guerre. Une autorité traditionnelle a déclaré : "Nous avons eu presque une longue année de paix. Nous savions ce que c'était que de vivre sans la guerre. Puis nous avons réitéré la décision d'être un territoire libre d'acteurs armés. ... Le recrutement forcé ici est une question difficile, car il n'y a pas d'opportunités, et les conditions de vie de nombreuses familles en font des proies faciles. Ils sont trompés avec des cadeaux et sont emmenés dès l'âge de 10 ans."³⁷

Interrogé sur l'impact du meurtre d'Oneida et de Marcelino sur la communauté, un membre a réitéré la volonté de lutter et de résister qui leur a permis de survivre. "La mort du gouverneur nous a rempli d'encore plus de rage. C'est une perte terrible car elle dirigeait le projet éducatif en plus de défendre le territoire. Ces morts ne servent pas seulement les narcotrafiquants et les dissidents, mais aussi les propriétaires terriens qui veulent nous éliminer physiquement et culturellement pour continuer la dépossession. Mais nous restons fermes dans la défense de notre territoire et de notre autonomie. Nous continuerons à défendre chaque centimètre de terre."³⁸

¹ Le recensement de 2018 du Département National des Statistiques (DANE) a enregistré la population autochtone dans plus de 526 resguardos, un phénomène que les communautés ont qualifié de "génocide statistique".

Caldas : meurtre d'Andrés Córdoba Tamaniza

Andrés Córdoba Tamaniza, 17 ans, a disparu de la communauté le 21 mai 2021. Depuis lors, la garde indigèneⁱ et d'autres membres de la communauté ont commencé les recherches. Le 2 juin, le Corps technique d'investigation / *Cuerpo Técnico de Investigaciones* (CTI) a appelé sa mère pour identifier son corps. Andrés a été retrouvé démembré avec des signes de torture et une blessure par balle au crâne. Il a été retrouvé dans la rivière Cauca, près de la municipalité de Chinchiná, Caldas. Andrés avait activement participé aux mobilisations de la Grève nationale jusqu'au 6 mai pour exiger que l'État garantisse les droits fondamentaux de sa communauté.

Au sud-ouest du département de Caldas, dans la municipalité de Belalcázar, se trouve le Resguardo indigène embera chamí de Totumal (Saut Drua en langue embera). Selon le recensement de la communauté, le Resguardo compte 1 016 habitants qui forment 246 familles. Cependant, le recensement de l'État de 2018 ne reconnaît que 187 habitants au Resguardo. Selon la réglementation en vigueur, chaque famille a besoin d'un minimum de 5 hectares de terre pour garantir une vie digne. Cela signifie que Saut Drua aurait besoin d'au moins 1 230 hectares pour assurer une alimentation de subsistance et des excédents commercialisables. Pourtant, ils vivent dans l'étroitesse de 53 hectares entourés de propriétés privées et de condominiums de familles aisées qui leur interdisent de se déplacer à proximité de leurs propriétés et les harcèlent en permanence par des menaces, des stigmatisations et d'autres actions discriminatoires. Des structures armées illégales liées au trafic de drogue, connues sous le nom de *Cordillera* et *La Oficina*, opèrent dans les environs, se disputant le contrôle d'un corridor stratégique et le monopole du micro-traffic.

Les Embera Chamí ont été identifiés comme l'un des 34 peuples indigènes de Colombie en danger de disparition physique et culturelle dans l'Auto 004 de 2009 de la Cour constitutionnelle.ⁱⁱ La Cour a ordonné à l'État de mettre en œuvre des mesures de protection spéciales pour ces peuples.

La lutte pour protéger le territoire rare et l'étendre afin de disposer de suffisamment de terres a donné lieu à de graves violations des droits de l'homme, telles que la persécution et le recrutement forcé, avec pour ultime expression l'assassinat de certains représentants : l'ex-gouverneur et Jaibaná Luis Albeiro González Morales en 2013, le conseiller Jesús María Morales Morales en 2017, et le conseiller Luis Aníbal Morales Morales en 2017. Grâce à leur résistance, ils ont réussi à obtenir de l'État l'acquisition d'un terrain de 3 hectares dans une autre

ⁱ La garde autochtone est un corps ancestral qui fait partie du plan de vie de certaines communautés autochtones de Colombie dans la poursuite de leurs processus de résistance, d'autonomie et de défense de leur territoire.

ⁱⁱ La Cour Constitutionnelle de Colombie est la plus haute juridiction créée par la Constitution politique de 1991, chargée de sauvegarder la Constitution politique. Les injonctions de la Cour sont des ordres visant à donner une impulsion et à assurer le respect des ordres émis par les décisions de justice. L'Auto 004 de 2009 est un instrument de droit de grande importance pour la protection des droits fondamentaux des personnes et des peuples autochtones déplacés par le conflit armé ou risquant d'être déplacés de force.

municipalité. Cependant, le terrain est toujours entre les mains de propriétaires terriens qui “disent qu’ils ne veulent pas voir de ranchs indiens ou d’Indiens dans la région.”³⁹

En février 2019, le gouverneur du Resguardo a demandé aux agences de sécurité de l’État d’enquêter sur les menaces systématiques contre lui et la communauté. Cependant, malgré l’arrivée de l’armée, de la police et des agences de renseignement dans le Resguardo, les faits n’ont pas été éclaircis.

L’enquête sur le meurtre d’Andrés ne progresse pas. Sa mère, qui travaille dans des plantations de café privées et gagne environ 9 USD par jour, vit dans la crainte de coups de feu tirés la nuit et de la présence d’hommes armés dans les environs du Resguardo. Les Jaibanás, des personnes qui possèdent des esprits chargés de faire des prédictions et des pratiques de guérison pour la communauté, affirment que ce décès a provoqué une grande discorde au sein de la communauté et les a rendus spirituellement vulnérables.

Confinement et déplacement dans le Chocó

Le département du Chocó est situé au nord-ouest, sur la côte de l'océan Pacifique colombien. Il relie le département d'Antioquia à la mer par les fleuves Jiguamiandó, Salaquí et Truandó jusqu'aux frontières avec le Panama. Cette situation stratégique, ainsi que les conflits pour l'accès à la terre et la négligence de l'État, ont fourni un cadre favorable au développement du conflit armé. Le département est l'une des régions les plus violentes du pays. La violence a plusieurs causes, l'une des plus visibles étant la présence de différents groupes armés qui se disputent le contrôle des routes du trafic de drogue et des mines illégales. Les combats incessants contraignent les communautés à se confiner dans de petites zones, les empêchant de poursuivre leurs activités traditionnelles, y compris la production de la nourriture qui fait vivre les communautés. La présence de mines terrestres empêche également le développement normal des activités. La tension et la peur permanentes ont entraîné des déplacements forcés à la recherche de sécurité et des taux élevés de suicide.

Confinement forcé à El Brazo

La communauté de El Brazo (Bacuru Purrú), Resguardo Río Valle et Boroboro dans la municipalité de Bahía Solano (Chocó) partage la situation commune aux communautés autochtones situées dans la municipalité de Bahía Solano en raison de la présence d'acteurs armés qui commettent de graves violations des droits de l'homme, exacerbées par l'absence de réaction du gouvernement national. Les acteurs armés établissent des points de contrôle sur les territoires des communautés autochtones et exercent un contrôle sur les couloirs de mobilité par voie fluviale et terrestre vers le Panama, générant d'importantes ressources économiques avec lesquelles ils parviennent également à coopter certains agents de l'État. Ils régulent également la vie sociale, en fragmentant l'autonomie sur les territoires collectifs et les resguardos, en recrutant de force et en utilisant les enfants et les adolescents dans des activités armées, et dans le trafic de drogue.

Les communautés résistent à cette situation avec le soutien de leurs dirigeants, comme l'ancien Gouverneur d'Embera Dóbida, Miguel Tapi Rito, qui était un sage de la communauté. Il était un artiste dans la construction de tambos ou de bâtiments traditionnels et guidait les nouvelles générations de la communauté avec sa sagesse. Le 3 décembre 2020, des hommes armés et cagoulés appartenant au groupe paramilitaire *Autodefensas Gaitanistas de Colombia* (AGC) sont arrivés de nuit à son domicile et ont demandé au gouverneur de les accompagner jusqu'à la rivière. Après cela, ses proches sont partis à sa recherche et ont trouvé son corps décapité dans la communauté d'El Brazo. Devant l'absence de réaction de la Fiscalía, la communauté a pris en charge le corps et l'a emmené au tambo de la communauté pour organiser la veillée funèbre. Ils

ont recueilli quelques indices potentiels sur le lieu du meurtre (une corde, de la chaux et des vêtements) qu'ils ont remis à l'enquêteur officiel, lorsque celui-ci est arrivé sur le territoire quelques jours après le meurtre.

La famille du leader Embera a dû quitter son territoire, avec le soutien de l'organisation Pastoral Social. Malgré leurs demandes, l'Unité des victimes du gouvernement n'a pas pris en compte leur demande de soutien humanitaire. De plus, le 4 décembre 2020, 931 personnes d'El Brazo, Bacuru Purrú, Pozamansa et Boroboro ont été déplacées de force par des acteurs armés et se sont réfugiées dans l'école normale Santa Teresita, dans le village d'El Valle. En raison de l'hostilité et des pressions exercées par le major, ils sont retournés sur leurs territoires le 28 janvier 2021 sans plan précis ni accompagnement et exposés une fois de plus à l'expulsion par les acteurs armés.

Par la suite, le 28 juin, l'AGC a pénétré sur les terres d'El Brazo et a installé un camp à deux kilomètres de la communauté. Les AGC ont une liste de trois personnes qu'ils menacent : Romaldo Tapi Machuca, directeur du centre éducatif qui a transporté des fournitures pour les étudiants ; Gustavo Amagra, gouverneur de la communauté de Boroboro ; et Efrén Chamorro Dogirama, leader de la communauté de Bororo.

La garde autochtone a pour l'instant sauvé la vie des personnes menacées, car le dépôt de plaintes auprès de la *personería* municipale ou du bureau de l'Ombudsman n'offre aucune garantie de protection. L'AGC est entré dans l'école d'El Brazo et a endommagé le tableau noir, a chargé ses téléphones portables et, malgré les demandes, a déclaré qu'il partirait quand il le déciderait. À ce jour, les communautés sont confinées depuis 22 jours, vivant dans l'angoisse et l'humiliation d'être obligées de partager avec les personnes armées qui violent l'harmonie de la communauté.

La situation des peuples Emberá déplacés de force par la violence

Le témoignage le plus critique de la situation dans le Chocó est celui des 1 500 indigènes installés près des routes de Quibdó-Medellín et Quibdó-Pereira. Ils appartiennent aux peuples Emberá Eyábida et Embera Dóbida. La plupart d'entre eux ont été déplacés de force de leurs territoires en raison de la présence d'acteurs armés illégaux qui les empêchent de cultiver, de pêcher et de chasser. Ils sont confrontés à la stigmatisation et à la criminalisation en raison de leurs revendications pour leurs droits à l'alimentation et à la sécurité.

Les peuples Embera de Chocó ont été soumis à la colonisation et à l'évangélisation. Dans les années 1980, la guérilla de l'*Ejército de Liberación Nacional* (ELN) a pénétré sur leurs territoires. L'ELN s'est scindée en deux groupes, l'*ELN* et l'*Ejército Revolucionario Guevarista* (ERG), qui se sont répartis le contrôle des terres, une situation qui s'est encore détériorée avec l'arrivée des paramilitaires

Autodefensas Unidas de Colombia (AUC). La confrontation entre ces groupes et la présence de l'armée se sont transformées en une guerre qui a entraîné des meurtres massifs, la terreur et des déplacements forcés.⁴⁰

Actuellement, l'ELN, les paramilitaires et les trafiquants de drogue contrôlent la région, obligeant les communautés à se déplacer. Ils ont établi de petits campements le long des routes, où ils vivent dans des maisons en plastique précaires, sans éducation ni services de santé. Des conflits sont apparus avec les paysans installés dans la zone depuis la construction des routes.

Le fait de s'installer le long des routes a peut-être augmenté la sécurité, mais les Embera ne disposent pas des conditions nécessaires pour développer leurs activités productives et la faim est apparue. Certaines personnes se sont inscrites à de nouvelles activités, comme l'exploitation minière, avec peu de succès en raison du manque d'expérience et d'équipement technique. Certains ont migré vers les grandes villes, comme Medellín, Manizales, Pereira, Armenia ou Cali, où ils survivent dans les rues. Le plus célèbre de ces établissements urbains informels se trouve dans le parc national de Bogota, où vivent 1 450 Embera depuis novembre 2021.

En 2021, les Embera ont eu recours au blocage des routes pour revendiquer leurs droits.^{41 42 43 44 45} Les impacts des blocages ont été ressentis par les citoyens de Quibdó, Istmina et Tadó et par les communautés vivant le long des rivières Atrato, San Juan et Baudó, affectées par la pénurie apportée par les blocages. Ces populations accusent les Embera de comportement antisocial, qui perturbe la vie économique de la région sans motif ni justification.

L'État colombien, par le biais d'institutions décentralisées telles que l'Institut colombien de protection de la famille, se présente chaque fois qu'il y a un blocage pour offrir des cadeaux et des promesses dans le seul but de résoudre la situation. Mais aucune institution ne se charge d'aider les Embera à développer un programme intégral qui puisse répondre à la situation des communautés vivant au bord des routes. Le nombre de familles Embera qui mendient dans les rues des villes et des villages augmente, au même rythme que la stigmatisation dont elles font l'objet.

Le Mexique

Photo: Eduardo Gutiérrez



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights

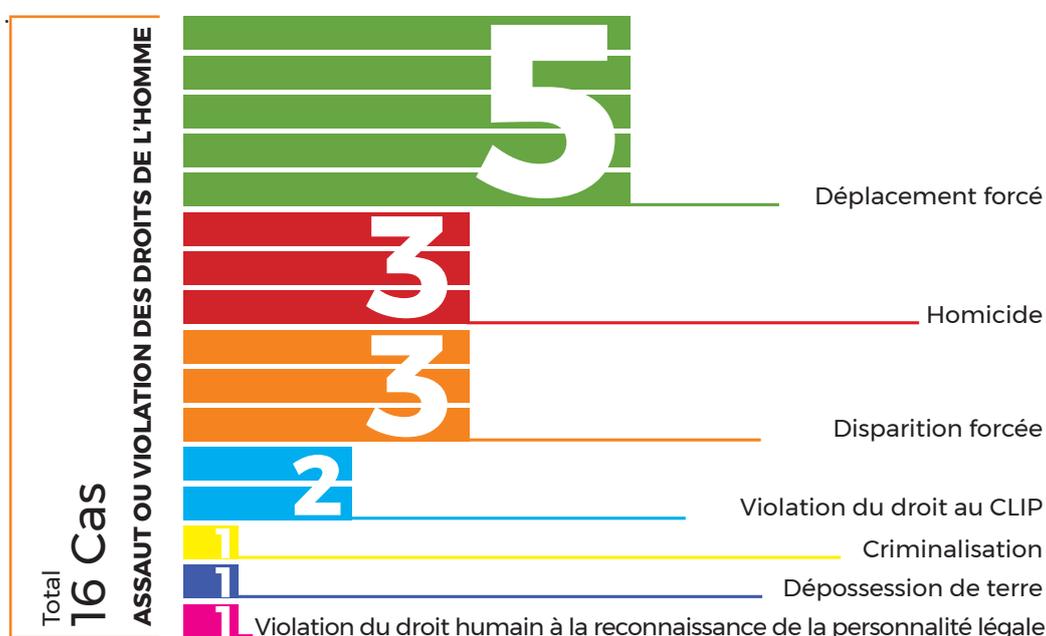
Le Mexique

Contexte national

Le Mexique est en proie à l'inégalité sociale, à une violence grave avec des niveaux alarmants de meurtres, de déplacements et de disparitions dans un cadre de macro-criminalité et de négligence de l'État. Dans ce contexte, les communautés indigènes vivent dans une situation qui aggrave les conditions d'inégalité, de pauvreté, de violence et d'impunité. Elle affecte particulièrement ceux qui défendent leurs droits collectifs aux territoires et à l'autodétermination contre les mégaprojets industriels. Ces situations sont aggravées par le mépris permanent des autorités pour garantir, respecter et protéger les droits des peuples autochtones.

En 2021, les organisations qui forment le groupe¹ central de l'IPRI au Mexique ont enregistré 16 cas de violations des droits humains des peuples indigènes au Mexique, qui peuvent être consultés dans le rapport complet *Harcèlement et discrimination* contre les peuples indigènes au Mexique. En 2021, sept types différents de violations graves des droits humains impliquant des agressions ont été identifiés.

À partir de cet échantillon de cas, nous avons identifié deux types : Les cas de harcèlement et les cas de discrimination



¹ Le groupe central est composé du Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas (Chiapas), du Centro de Derechos Humanos de Montaña Tlachinollan (Guerrero), du Colectivo Emancipaciones (Michoacán) de la Montaña Tlachinollan (Guerrero), Colectivo Emancipaciones (Michoacán), Colectivo Masehual Siamej Mosenyolchikauanij, (les femmes qui s'entraident), CONAMI, ECMA (Puebla), Consultoría Técnica Comunitaria (Chihuahua), Indignación, Promoción y Defensa de los Derechos Humanos, (Yucatan), Indignación, Promoción y Defensa de los Derechos Humanos, (Yucatan), Defensa de los Derechos Humanos, (Yucatán), Instituto Mexicano para el Desarrollo Comunitario (Jalisco) et Servicios para una Educación Alternativa A.C.- (Services pour une éducation alternative A.C.), Educación Alternativa A.C.- EDUCA (Oaxaca).

Cas de harcèlement

Trois types d'agresseurs utilisant la violence directe contre les communautés ont été identifiés : Le crime organisé, les groupes ayant un héritage paramilitaire et les organisations armées ayant un passé politique.

Dans les cas d'agression où la violence directe est utilisée, on pourrait s'attendre à ce que l'État mexicain soit en mesure de contenir la violence et de traiter les conflits sous-jacents. Néanmoins, la responsabilité des gouvernements municipaux et étatiques agissant en complicité avec les agresseurs dans les communautés a été documentée, créant ainsi des conditions favorables à l'impunité.

Malgré l'existence de tout un appareil d'État et d'une loi portant protection des défenseurs des droits de l'homme, nous observons que des plans de protection n'ont été mis en place que dans les cas où des mesures de précaution ont été accordées par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, mais aucun d'entre eux n'a été pleinement mis en œuvre.

Seulement 60% des cas impliquent des réunions entre les représentants du gouvernement et les communautés, et dans 10% des cas, il n'y a aucune intervention. Pour toutes ces raisons, les communautés mettent en évidence une dynamique de prétention permanente de la part de l'État mexicain.

Cas de discrimination

Nous identifions les dynamiques structurelles qui perpétuent les conditions d'inégalité et empêchent la jouissance des droits pour les individus et les communautés.

Nous observons une série de comportements qui violent les droits de l'homme, par action ou par omission. L'objectif de ces agressions est d'accéder à des ressources économiques, de démobiliser ou de décourager l'organisation de la communauté, mais, surtout, 60% d'entre elles ont identifié la raison comme étant la discrimination.

Dans tous ces cas, les communautés ont mis en place des stratégies juridiques et institutionnelles pour que l'État réponde à leurs demandes ; cependant, 60 % d'entre elles estiment qu'elles n'ont reçu aucune attention, et 40 % de celles qui ont dialogué avec des juges ou des fonctionnaires estiment que la réponse a été superficielle.

Les cadres juridiques sont déficients ou inexistant, et il n'existe pas de cadre réglementaire pour protéger les personnes qui ont été victimes de déplacements forcés.

Violence et impunité à Oaxaca : la communauté de Paso de la Reyna

Depuis plus de dix ans, la communauté de Paso de la Reyna, dans l'État de Oaxaca, s'est engagée dans la défense du fleuve Verde. Pour mener à bien ce travail, elle a formé en 2006 le Conseil des Communautés unies pour la défense du fleuve Verde / *Consejo de Pueblos Unidos por la Defensa del Río Verde* (COPUDEVER), avec 42 communautés oaxaquéniennes (mixtèques, chatines, afro et métisses), dans le but de résister au développement du barrage hydroélectrique polyvalent de Paso de la Reyna. Afin de situer leur lutte au niveau national, ces communautés ont également créé le Mouvement mexicain des personnes touchées par les barrages et des défenseurs des rivières / *Movimiento Mexicano de Afectados por las Presas y en Defensa de los Ríos* (MAPDER).

En 2019, les habitants de Paso de la Reyna se sont réunis pour s'opposer à l'extraction de pierre naturelle de la rivière Verde, un projet initié par le président municipal de Santiago Jamiltepec en alliance avec la famille Iglesias.¹ Cependant, suite aux pressions montées par ces contreparties contre les communautés, ces dernières ont été contraintes à un accord d'extraction qui a pourtant été violé à plusieurs reprises.

En décembre 2020, la municipalité a temporairement arrêté l'extraction à la rivière Verde et a abandonné ses machines sur les terres publiques de Paso de la Reyna, les machines ayant alors subi des dommages. Manuel Iglesias, un homme fort régional qui agit en tant que gestionnaire de la rivière sans charge ni autorité formelle, a exigé une restitution et a proféré des menaces à l'encontre de Fidel Heras, une autorité indigène et un fonctionnaire du commissariat communautaire.

Le mois suivant, Fidel a pris la parole lors d'une assemblée publique festive, faisant état d'une dette de 500 000 pesos (environ 24 000 USD) due à la communauté par la famille Iglesias, ainsi que de l'autorité de l'intendance locale pour en exiger le paiement. Le 21 janvier, Fidel a trouvé une menace de mort écrite dans les locaux de l'intendance. Deux jours plus tard, le corps criblé de balles de Fidel est retrouvé à l'intérieur de son camion, juste à l'extérieur du village de La Esperanza, dans la municipalité de Santiago Jamiltepec.

Le 28 mars 2021, Jaime Jiménez Ruiz, ancien agent municipal de la communauté de Paso de la Reyna et membre de COPUDEVER, a également été tué par balles ; et dans les nuits du 14 et 15 mars, les agents municipaux Raymundo Robles Riaño, Noé Robles Cruz et Gerardo Mendoza Reyes ont connu le même sort à

¹ La famille Iglesias constitue une dynastie politique régionale dans la région depuis les années 1980. Ses membres, ainsi que les membres du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) et la Commission Fédérale d'Électricité (CFE) sont les principaux initiateurs du projet hydroélectrique de l'île d'Anvers. Paso de la Reyna. Voir : "Paso de la Reyna, la Resistencia de los Pueblos que Vienen del Mar" (6 mai 2019). Disponible sur <https://piedepagina.mx/paso-de-la-reina-la-resistencia-de-los-pueblos-que-vienen-del-mar/> et Berrueta, Jorge Tinajero. "Le développement régional pour qui ?" El caso del Proyecto Aprovechamiento Hidráulico de Usos Múltiples Paso de la Reyna, Oaxaca, México" (2018). *Región y sociedad* 30, n° 73, disponible sur <https://www.redalyc.org/journal/102/10256031004/html/>

Paso de la Reyna. En l'espace de trois mois, un pour cent de cette communauté indigène - tous membres d'un mouvement pacifique de conservation - a été exterminé.

À ce jour, les enquêtes de l'État sur ces cas n'ont pas été concluantes et toutes les discussions officielles connexes ont été interrompues par l'État, qui a expliqué qu'il s'agissait d'une mesure préventive. La police d'État n'est venue dans la communauté que sporadiquement, prétextant un manque de personnel et de fonds pour effectuer des rondes de sécurité substantielles.

Négligence de l'État et impunité des groupes armés : la situation des familles Tsotsil de Los Altos, Chiapas, en péril permanent

Dans la région de Los Altos, dans l'État du Chiapas, sur les terres communales de Manuel Ultrilla à Chenalhó et Aldama, un conflit pour un terrain de 60 hectares se déroule depuis 1970. Après avoir été largement ignoré, il touche aujourd'hui des familles indigènes Tsotsil des villes et villages de Coco, Tabac, Xuxchen, San Pedro Cotzilman, Chayomte, Juxton, Tselejpotobtic, Teton, sepelton, Yoctontik, et du chef-lieu municipal d'Aldama. Initialement sur l'utilisation agraire et les droits fonciers, le conflit est maintenant plus compliqué en raison de nouveaux acteurs et alliances, y compris le crime organisé et d'autres groupes armés qui poussent leurs propres agendas pour ce territoire indigène en toute impunité.

Le 27 février 2018, de multiples villages et zones de travail agricole de Tsotsil ont été assiégés par des tirs. Cependant, après le 16 mars, les attaques à l'arme à feu ont visé des églises, des marchés, des installations municipales, ainsi que des maisons individuelles à Aldama et dans les environs. En conséquence, les habitants ont été contraints de se réfugier collectivement dans les champs, les grottes et les villes et villages voisins. Les agressions armées ont même touché des enfants, dont un garçon et deux filles de Coco et Tabac. Les communautés d'Aldama et des environs ne peuvent plus compter sur la sécurité de leur vie.

En 2020, en l'espace de 17 jours, 56 agressions armées ont eu lieu dans 12 villes et villages de la région. Les membres de la communauté ont eu recours à des mécanismes juridiques et à des mesures de précaution, notamment des demandes officielles de protection et de refuge au niveau fédéral, ainsi que des appels à la Commission nationale des droits de l'homme *Comisión / Nacional de Derechos Humanos* (CNDH) et à la Commission interaméricaine des droits de l'homme / *Comisión Interamericana de Derechos Humanos* (CIDH). Vingt-trois personnes ont été blessées par balles et sept autres personnes ont été tuées depuis lors. Le 8 mai 2021, un groupe armé a de nouveau tiré sur les maisons de Coco. En conséquence, Lunez Pérez, 24 ans, a perdu la vie alors qu'il se trouvait dans sa propre maison.

La violence a également eu un impact économique sur les communautés, car leurs cultures souffrent du manque de protection, le maïs et les haricots ne sont pas plantés et le café n'est pas récolté. En outre, la vision ancestrale du monde de la communauté est affectée négativement puisque le déplacement forcé empêche les communautés de pratiquer des rituels culturels dans des lieux sacrés. Nous considérons ces situations comme une forme de torture, car elles amènent les gens à vivre dans des conditions infrahumaines.

Ces circonstances désastreuses persistent depuis trop longtemps et sont aggravées par l'absence de réponse de l'État et son incapacité à reconnaître la pleine valeur des terres ancestrales. Tant la CNDH que la CIDH ont demandé à

l'État mexicain de prendre des mesures de protection. Cependant, malgré les dénonciations constantes de la violence régionale, le gouvernement ignore les causes profondes du problème et la violence continue. Au premier trimestre 2022, des armes à feu sont tirées chaque jour et parmi les conséquences graves, on compte deux blessés. L'une d'entre elles est un ancien de la communauté Ch'ivit, municipalité d'Aldama, et l'autre est un membre de la police d'État empêchée qui a été touché par une balle alors qu'ils étaient en tournée avec des membres de la Garde nationale et de l'armée mexicaine. À ce jour, toutes les enquêtes sur les agressions à Aldama et dans ses environs n'ont pas été concluantes et n'ont pas permis d'identifier les auteurs et les auteurs intellectuels à l'origine de la violence.

La lutte pour la sécurité par l'autonomie des autochtones à Zitácuaro, Michoacán

La municipalité de Zitácuaro en Michoacán, connue pour sa réserve de papillons monarques, abrite les peuples Mazahua et Ñaňu, qui vivent dans les villes et villages de Crescencio Morales, Donaciano Ojeda et Francisco Serrato ainsi que sur les terres communales de Francisco Serrato et Carpinteros.

Il y a onze ans, ces groupes ont créé une garde communale pour s'assurer de la paix et de la sécurité contre la présence de groupes criminels dans la région. En suivant l'activité aux points d'entrée de la région et en déployant des équipes de surveillance nocturne de la forêt, ils ont réussi à endiguer la violence au point de pouvoir assouplir les mesures de sécurité. Cependant, en 2020, la région a connu une recrudescence de la violence de la part d'un groupe criminel qui se consacre aux vols de voitures, aux enlèvements et aux meurtres.

Les 14 et 15 décembre 2020, un groupe armé est entré dans le village de Carpinteros et la ville de Donaciano Ojeda. En réponse, les communautés se sont réunies pour coordonner à nouveau leur sécurité. Elles ont pu sauver trois victimes d'enlèvement et récupérer deux véhicules volés. Elles ont ensuite demandé de l'aide au procureur général et à la Garde nationale, mais ceux-ci n'ont pas répondu à leurs demandes. Par conséquent, les communautés ont rétabli la garde communale.

En janvier 2021, deux autres groupes criminels, "La Famille Michiocán" et "Le Cavalier Templier", sont entrés dans la région, offrant aux Mazahua et aux Ñaňu des services de protection. Les autorités autochtones leur ont fait savoir que leurs services de protection n'étaient pas dans l'intérêt des communautés et ont demandé leur départ dans les 48 heures. Après cela, la garde communale est tombée dans une embuscade alors qu'elle effectuait des rondes sur le territoire, entraînant la mort de trois membres, Vicente Guzmán Reyes, Ambrosio Guzmán Reyes et José Luis Chávez Mondragón.

Les communautés ont sommé les autorités de l'État d'enregistrer les crimes et d'ouvrir une enquête. Après 36 heures sans réponse, et alors que les corps des victimes n'étaient toujours pas protégés, les autorités indigènes ont décidé d'enterrer les victimes malgré l'absence de certificat de décès, un document qui doit être délivré par l'État avant qu'un corps puisse être légalement retiré d'une scène de crime. Le mois suivant, Manuel Carmona, un membre de la garde communale qui avait assisté à l'attaque du mois précédent, se trouvait sur un marché local avec un ami lorsqu'on leur a tiré dessus. Le compagnon de Manuel a survécu, mais pas lui.

Pendant tout ce temps, les communautés ont continué à demander de l'aide aux institutions de l'État, notamment à la Garde nationale, au Secrétaire à la sécurité publique, au bureau du procureur et à la police locale. Elles ont

également rencontré de nombreux responsables, dont le gouverneur de l'État. Cependant, les personnes présentes à ces réunions ont rapporté que leurs histoires ont été ignorées. Lorsqu'ils ont demandé des mesures de protection pour leurs communautés, on leur a proposé des camionnettes à la place, qu'ils n'ont pas acceptées, car cela a été perçu comme un pot-de-vin irrespectueux.

Les besoins des peuples Mazahua et N̄aňu n'ont pas changé. Ils ont demandé les certificats de décès des hommes tués en janvier 2021 et la reconnaissance de leur autonomie. Ils demandent également un financement approprié de l'État, dans lequel les fonds qui leur sont dus leur seraient remis directement par le biais d'une aide financière directe, et que les membres de la garde communale soient enregistrés et officiellement autorisés dans leur rôle de gardes communautaires. Ce dernier point implique l'utilisation d'armes qui doivent être enregistrées auprès du gouvernement municipal.

Mais l'État a répondu par des menaces de poursuites pénales pour avoir enterré les corps des membres de leur propre communauté au cimetière de la ville. Ils ont été accusés de violer les lois sur les enterrements et les exhumations. Ils ont également fait l'objet d'autres types de menaces, de harcèlement et de stigmatisation. Le fait que les interlocuteurs du gouvernement aient proposé de retirer les accusations criminelles en échange de leur soutien au parti politique de l'actuel gouverneur - c'est-à-dire pour qu'ils " rentrent dans le rang " - souligne la véritable nature de la situation difficile.

La lutte des Rarámuri pour récupérer et protéger leur territoire à Repechique, Chihuahua

Le village de Bosques San Eliás Repechique, situé dans la chaîne de montagnes Rarámuri, dans la municipalité de Bocoyna, abrite une communauté Rarámuri de plus de 500 habitants. Il n'existe aucun document officiel sur la population exacte. Ils occupent ce territoire depuis des temps ancestraux. En 1888 et 1906, le président mexicain Porfirio Díaz a remis les actes de propriété de leurs terres à deux individus qui n'étaient ni Rarámuri ni résidents de la région. Aujourd'hui, les descendants des bénéficiaires des actes de propriété possèdent les titres fonciers même s'ils n'occupent pas ces terres ou ne les mettent pas en valeur.

La communauté Bosques de San Eliás Repechique a initialement enregistré un recours pour que son territoire ancestral soit légalement reconnu par le gouvernement fédéral et, en 2014, elle a remporté une bataille juridique contre la construction d'un aéroport dans la ville de Creel. Cette décision de justice a également reconnu les droits ancestraux des Rarámuris sur 11 4000 hectares de terres et l'exigence, en vertu des accords internationaux, de leur contribution et de leur participation aux affaires publiques régionales, ainsi que des réparations de l'État pour les préjudices subis par leur culture, leur identité et leur vision du monde. Malheureusement, cette tournure des événements a donné lieu à une campagne d'intimidation des détenteurs des titres de propriété contre les Rarámuri.

En 2017, les Rarámuri et le gouvernement de Chihuahua ont créé un trust pour promulguer des projets au bénéfice collectif de la communauté. Les Rarámuri ont décidé de créer un atelier textile et ont commencé sa construction en avril 2020. Un mois plus tard, des fonctionnaires du bureau du procureur général ont pris d'assaut le chantier, munis d'une plainte déposée par les propriétaires supposés du terrain, qui accusaient les Rarámuri de vol de terrain et de dommages environnementaux et exigeaient qu'ils abandonnent les lieux. Leur document contenait également une plainte pénale contre Teresa González, membre de la communauté Rarámuri, en tant qu'initiatrice de l'atelier textile.

Ce harcèlement a été suivi de deux visites ultérieures de la police à l'atelier. L'une a eu lieu en août 2020 et a entraîné la détention de 50 personnes, dont des enfants et des personnes âgées. Alors que les détenus étaient transportés au siège de la police, leurs crimes supposés étaient déjà rendus publics. Cependant, à leur arrivée au siège de la police, ils ont été informés que les installations étaient fermées, puis libérés. Puis, en mai 2021, la communauté a été informée de manière informelle par la police de l'existence d'un autre mandat, celui-ci contre le gouverneur de la communauté de Rarámuri, qui découlait d'une plainte publique vieille de trois ans. Il désignait le gouverneur comme responsable du

vol aggravé de bois et exigeait qu'il se présente au siège de la police afin d'être formellement inculqué.

Les Rarámuri ont toujours pris soin de leurs forêts et se sont opposés à la déforestation illégale qui s'y produit avec le consentement implicite de l'État. Néanmoins, c'est à eux que l'on reproche aujourd'hui de l'épuiser et d'en abuser, dans une tentative manifeste de les obliger à renoncer à défendre leur territoire.

L'Inde

Photo: Diwakar Sharma



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights

L'Inde

Contexte national

Entre juillet et décembre 2021, l'Indigenous Rights Advocacy Centre (IRAC)ⁱ « Centre de Plaidoyer pour les Droits des Peuples Autochtones » a présenté 77 cas de violations des droits humains des peuples autochtones devant la Commission Nationale des Droits de l'Homme (NHRC). Quarante-quatre de ces cas concernaient la criminalisation des peuples autochtones par la police, le département des forêts et d'autres agents publics. Les 33 autres cas étaient liés à des atrocités commises par des acteurs non étatiques/non-tribaux et à des refus de documents de base et de programmes d'aide sociale par le gouvernement indien.

L'IRAC a également recensé neuf cas d'expulsion forcée. Huit d'entre eux concernaient des peuples autochtones accusés d' « empiéter illégalement » sur des zones forestières. L'autre cas concernait 11 familles tribales irlandaises vivant près d'un temple dans une zone urbaine, dans la municipalité de Peranamallur, dans le district de Tiruvanamalai, dans l'État du Tamil Nadu. Les organisations de défense des droits des tribus estiment que ces familles ont été expulsées parce que leur présence était considérée comme une menace pour la sûreté et la sécurité de la ville.

Lors des expulsions forcées dans les zones forestières, les agents forestiers et la police brûlent ou démolissent souvent les huttes et autres biens des victimes, qui sont souvent livrées à elles-mêmes. Les huit cas d'expulsion ont eu lieu dans cinq États et un territoire de l'Union (UT),ⁱⁱ à savoir deux cas dans le Madhya Pradesh, deux cas dans le Tamil Nadu, un dans l'Assam, un dans l'Odisha, un dans le Kerala et un dans le Jammu-et-Cachemire (UT). Les expulsions ont touché environ 303 familles autochtones.

En outre, les rapports de criminalité du National Crime Records Bureau (NCRB) relevant du ministère de l'Intérieur de 2018 à 2020 montrent une augmentation constante des crimes contre les peuples autochtones. On en a dénombré 6 528 en 2018, 7 570 cas en 2019 et 8 272 en 2020.⁴⁶ De même, entre 2017 et 2019, on a constaté une augmentation de 15 % des crimes contre les femmes et les enfants des tribus/ catégories de castes répertoriées.⁴⁷ Le dernier rapport du NCRB note un total de 1 137 cas de viols et 885 cas d'agressions contre des femmes et des enfants en 2020.⁴⁸

L'Inde compte 104,3 millions d'autochtones ou de tribus répertoriées, également appelés tribaux ou Adivasi.^{iii iv} Ils représentent 8,6 % de la population⁴⁹ totale du

ⁱ IRAC est le partenaire national de l'IPRI en Inde. IRAC cherche à combiner la pratique, la recherche, le plaidoyer et la collaboration comme une méthode efficace pour promouvoir et protéger les droits individuels et collectifs des peuples autochtones en Inde. (See: <https://irac.in/>).

ⁱⁱ Plus d'informations sur le territoire de l'Union ici: <https://knowindia.india.gov.in/profile/union-territories.php>

ⁱⁱⁱ Dans de nombreuses régions de l'Inde, les tribus répertoriées sont également connues sous le nom d'"Adivasi". Le terme "Adivasi" est dérivé des mots hindi "adi", qui signifie "des temps les plus anciens", et "vasi", qui signifie "habitant".

^{iv} Dans ce rapport, les termes "Tribu répertoriée", "tribal", "Adivasi" et "peuples autochtones" sont utilisés indifféremment.

pays et 90 % d'entre eux vivent dans des zones rurales.⁵⁰ Bien qu'ils bénéficient d'une protection constitutionnelle spéciale, les Adivasis sont victimes de la criminalisation, de la violence et de l'impunité de la part de l'État et des acteurs non étatiques. Et si les auteurs de ces crimes appartiennent à la caste supérieure, la condamnation est très peu probable. En 2020, le taux de condamnation pour les crimes commis contre les Adivasis était de 28,5 %, malgré les dispositions prévoyant des procès rapides devant des "tribunaux spéciaux".⁵¹ Dans le cas des femmes et des enfants, entre 2017 et 2019, le taux de condamnation en vertu de la loi sur la prévention des atrocités n'a été que de 26,86 %, alors que 84,09 % des affaires sont en cours.⁵²

Les cas de criminalisation contre les Adivasis sont souvent liés à la défense de leurs droits collectifs à la "jal jameen jungle" (eau, terre et forêts). Les militants qui s'opposent à l'acquisition de terres pour des projets industriels ou miniers sont victimes de harcèlement et de menaces.⁵³ En général, les défenseurs des droits de l'homme sont criminalisés en vertu de la loi draconienne Unlawful Activities (Prevention) Act, 1967 (UAPA) et, pour les Adivasis, notamment en vertu de plusieurs lois forestières.⁵⁴ Le 15 janvier 2021, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, a déclaré : "L'Inde est un État qui ne protège pas correctement les défenseurs des droits de l'homme."⁵⁵ Les cas récents d'abus de l'UAPA sont la mort du militant des droits tribaux, le père Stan Swamy, 84 ans, en détention judiciaire le 5 juilletⁱ et le maintien en détention du militant tribal Gond Hidme Markam (*lire l'affaire sur la page 47*).

En juillet 2021, le magistrat du district de Barwani, dans l'État du Madhya Pradesh, a qualifié Valsingh Saste, un militant éminent du Jagrit Adivasi Dalit Sangathan, de " criminel infâme " et a cherché à l'expulser du district pendant un an en vertu de la Madhya Pradesh Rajya Suraksha Adhiniyam-1990 (Loi de 1990 sur la Sécurité de l'État du Madhya Pradesh).⁵⁶ Par ailleurs, un membre de la tribu Maal Pahadia dans le Jharkand, Birsa Mahji, a été convoqué par la police le 21 décembre pour avoir été accusé d'être maoïste.⁵⁷ Birsa est incriminé depuis 2005 en vertu de la loi sur la prévention des pratiques sorcières. Il clame son innocence pour les deux accusations, mais lui et sa famille ont été harcelés par la police. Son revenu quotidien de 150 à 200 roupies (environ 3 USD) en tant qu'ouvrier ne suffit pas à subvenir aux besoins de ses quatre enfants, et encore moins à payer les frais de justice. Lors de sa récente affaire en décembre, la police lui a dit que s'il se rendait, il bénéficierait de plusieurs avantages de la part du gouvernement et que les poursuites contre lui seraient abandonnées.⁵⁸

Naviguer dans le système juridique est particulièrement difficile pour les Adivasis. Des milliers d'entre eux croupissent en prison, souvent sur la base de fausses accusations. Beaucoup sont en détention, soit en raison de la pauvreté, soit par ignorance de la loi et de leurs droits, soit par manque de soutien juridique. En

ⁱ Stan Swamy est un prêtre catholique et un militant des droits tribaux de longue date. Il a été arrêté en octobre 2020 pour son rôle présumé dans les violences de 2018 à Bhima Koregaon. Il souffre de la maladie de Parkinson et avait demandé une caution médicale, qui lui a été refusée à plusieurs reprises.

2021, le gouvernement du Chhattisgarh a retiré 594 affaires pénales contre 726 membres des tribus, dont plus de 100 affaires liées aux maoïstes,⁵⁹ suite aux recommandations du comité du juge Patnaik.ⁱ Les gouvernements des États de Jharkhand⁶⁰ et de Madhya Pradesh ont également annoncé le retrait des “affaires fausses et mineures” déposées contre les tribus.⁶¹

La militarisation des régions habitées par des peuples autochtones, notamment dans le nord-est de l’Indeⁱⁱ et dans les États touchés par l’extrémisme de gauche,⁶² a également entraîné de graves violations des droits humains. En juin et décembre 2021, des cas de tribus innocentes tuées lors de fausses rencontres ont été relevés.

Le 12 juin, Bramhadev Singh, 24 ans, a été abattu par les forces de sécurité dans la forêt près du village de Piri, dans le district de Latehar (Jharkhand).⁶³ Le 27 juin, Santosh Markam, 35 ans, aurait été torturé et abattu par la police devant d’autres villageois.⁶⁴ Santosh était considéré comme un “naxalite redouté” dans le village de Neelavaya, dans le district de Dantewada (Chhattisgarh). Le 3 décembre, treize travailleurs innocents de la tribu Naga ont été tués par l’armée dans un cas présumé d’ “erreur d’identité” dans le district de Mon, dans l’État du Nagaland.⁶⁵

De même, en 2021, les femmes autochtones ont été victimes de criminalisation et de violence de la part des forces de sécurité dans les zones touchées par l’insurrection. Le 23 février, deux femmes tribales, Pandey Kawasi (20 ans) et Kumari Jogi Kawasi (35 ans), ont été arrêtées par la police dans leur village de Gudse, dans le district de Dantewada (Chhattisgarh), sous l’accusation d’être des maoïstes. Tous deux sont morts en garde à vue.⁶⁶ De même, le 30 mai, Payke Veko, 24 ans, aurait été enlevée à son domicile et tuée en garde à vue dans le district de Dantewada. Alors que la police a affirmé qu’elle avait été tuée lors d’une rencontre avec les maoïstes, sa mère a constaté des blessures sur ses seins, ses cuisses et sa main.^{67 68}

Par ailleurs, des villageois tribaux innocents ont été victimes d’exécutions extrajudiciaires, d’enlèvements et de tortures de la part des maoïstes, qui les accusent d’être des “informateurs de la police”. Les maoïstes ont tué plusieurs membres de tribus en 2021, notamment Korra Pilku, 35 ans, dans le village de Kothapalem, dans le district de Visakhapatnam, dans l’État d’Andhra Pradesh, le 5 mars ;⁶⁹ Madkam Arjun, 15 ans, et Taati Hadma, 21 ans, dans la région de Jagargunda, dans le district de Sukma, dans l’État de Chhattisgarh, le 19 avril ;⁷⁰ et Madvi Raj Kumar, dans le village de Cheruvugumpu, dans le district de East Godavari, dans l’État d’Andhra Pradesh, le 17 novembre.⁷¹

ⁱ Après son arrivée au pouvoir au Chhattisgarh en décembre 2018, le gouvernement du Congrès dirigé par le ministre en chef Bhupesh Baghel a constitué un comité de sept membres sous la présidence du juge A K Patnaik, ancien de la Cour suprême, pour examiner les affaires pénales déposées contre des “tribus innocentes” dans les districts touchés par l’insurrection. Le comité a recommandé le retrait de 627 affaires.

ⁱⁱ Actuellement, la loi de 1958 sur les forces armées (pouvoirs spéciaux), qui confère aux forces armées des pouvoirs spéciaux et une impunité absolue, est appliquée dans quatre États du nord-est de l’Inde, à savoir l’ensemble du Nagaland, l’Assam, le Manipur (à l’exception de la zone municipale d’Imphal) et certaines parties de l’Arunachal Pradesh. Ces États sont majoritairement habités par des peuples autochtones. La loi sur les pouvoirs spéciaux a été retirée du Meghalaya en 2018.

La Loi de 1958 sur les Forces Armées (Pouvoirs Spéciaux) remise en question avec le meurtre d'un tribal kuki à Manipur

La femme de Mangboilal Lhouvum est devenue veuve après qu'un major des Assam Rifles ait abattu son mari le 4 juin 2021. Neikhochong Lhouvum devra élever leurs quatre enfants, âgés de sept à un an, sans père. S'adressant aux médias, elle a raconté : "Nous venions de rentrer du travail et, après avoir mangé, il est sorti pour se rendre chez un voisin... Après avoir entendu un coup de feu, on m'a dit que mon mari était blessé sur la route. Je me suis précipitée sur place et je l'ai trouvé gravement blessé et dans un état critique".⁷²

Mangboilal, 29 ans, membre de la tribu Kuki de Manipur, a été retrouvé avec une blessure par balle à l'abdomen. Il a réussi à identifier son assaillant, ce qui a été filmé par un témoin oculaire dans une vidéo qui est ensuite devenue virale. La vidéo montre Mangboilal saignant abondamment et on l'entend dire que c'est le major Alok qui lui a tiré dessus.⁷³ Il est mort sur le chemin de l'hôpital.

L'armée jouit depuis longtemps d'une impunité garantie par la Loi de 1958 sur les Forces Armées (Pouvoirs Spéciaux). L'article 6 stipule qu'"aucune poursuite, aucun procès ou autre procédure judiciaire ne sera engagé, sauf avec l'autorisation préalable du gouvernement central, contre toute personne pour tout ce qui a été fait ou est censé être fait dans l'exercice des pouvoirs conférés par cette loi".⁷⁴ Cela signifie que ni le gouvernement de Manipur ni la police de l'État n'ont de compétence sur les forces armées centrales. Le major Alok Sathe, commandant de la compagnie E du 44 Assam Rifles, et ses hommes impliqués dans l'incident ont été présentés au tribunal, mais ils ont été laissés libres de toute arrestation ou conséquence.⁷⁵

Le Press Information Bureau (Defence Wing), Imphal, « *Bureau d'Information de la Presse* » a publié une déclaration affirmant que l'équipe des Assam Rifles avait lancé une opération basée sur des renseignements spécifiques pour "arrêter le secrétaire de l'Armée révolutionnaire kuki (KRA) ainsi que 3-4 cadres dans le district de Kangpokpi, Manipur". L'Assam Rifles affirme que Mangboilal est un cadre de l'ARK et qu'il a été tué lors d'une rencontre.⁷⁶ Mais l'ARK,⁷⁷ les organisations de la société civile et la famille de Mangboilal ont fermement démenti ces affirmations.

Dans le premier rapport d'information (PRI) du père de Mangboilal contre le major Alok et trois autres personnes en vertu des sections 302 (meurtre) et 34 (intention commune) du code pénal indien et de la loi sur les armes, il a noté que les hommes de l'Assam Rifles étaient tous armés mais en civil. Il a également mentionné que Mangboilal a été contraint de boire de l'alcool avant d'être emmené au bord de la route et abattu.⁷⁸ Sa plainte a été enregistrée au poste de police de Kangpokpi, à Manipur.

Le 5 juin, l'escalade des tensions a été maîtrisée par la signature d'un accord entre l'armée indienne, la police de Manipur, le gouvernement de l'État et les organisations locales de la société civile. L'accord stipulait que la police lancerait immédiatement une enquête sur l'incident, et que l'actuel avant-poste des 44 Assam Rifles Banglabung serait supprimé et remplacé par un poste de police armé pleinement fonctionnel dans les plus brefs délais. Il a également assuré que l'Assam Rifles verserait une compensation de 10 lakh (environ 13 000 USD) à la famille de Mangboilal.

Bien que le poste de police de Kangpokpi ait enregistré une affaire de meurtre contre les auteurs présumés et que le ministre en chef du Manipur ait assuré que les hommes impliqués seraient punis comme il se doit, la loi de 1958 sur les forces armées (pouvoirs spéciaux) leur garantit une impunité absolue.

Le cas de Mangboilal est le dernier meurtre extrajudiciaire commis par les forces de sécurité au Manipur. Sa famille vient s'ajouter aux 1 528 victimes d'exécutions extrajudiciaires commises par les forces de l'État et les forces centrales qui se sont battues devant les tribunaux pour obtenir justice sous l'égide de l'Association des familles de victimes d'exécutions extrajudiciaires.

Selon Thangminlen Kipgen, secrétaire général du Kuki Inpi, Kangpokpi, l'organe suprême des peuples kuki, l'accord n'a pas été respecté depuis le 20 janvier 2022.⁷⁹ La famille de Mangboilal n'a reçu que 2 lakhs (environ 2 600 USD) comme compensation. Les Assam Rifles auraient refusé de payer le reste de la somme en raison de la plainte déposée par le père contre le commandant Alok. On pense que le commandant du 44 Assam Rifles voulait que le FIR soit retiré en échange du reste de l'argent.⁸⁰

Abus des législations antiterroristes : criminalisation de Hidme Markam, une militante des tribus Gond

Le 9 mars 2021, Hidme Markam, 28 ans, éminente militante des droits humains issue des tribus Gond, a été arrêtée sans mandat.⁸¹ Elle a été arrêtée lors d'une manifestation marquant la Journée internationale de la femme organisée par le Comité Jail Bandi Rihai (Comité pour la libération des prisonniers) et le Chhattisgarh Mahila Adhikar Manch dans le village de Sameli, sous le commissariat d'Aranpur, dans le district de Dantewada (Chhattisgarh).⁸² L'événement s'est déroulé à proximité du site d'un mémorial récemment installé à la mémoire de deux jeunes femmes adivasis qui sont mortes après avoir été victimes de violences sexuelles pendant leur garde à vue.

Hidme a fait l'objet de six rapports d'informationⁱ enregistrés au poste de police d'Aranpur au titre de plusieurs articles du Code Pénal Indien, notamment le meurtre, la loi sur les armes, la loi sur les substances explosives et la loi sur les activités illégales (prévention) (UAPA).ⁱⁱ Quatre de ses RIF sont liés à une autre personne ayant des similitudes avec son nom. Il s'agit de Kawasi Hidme, 26 ans, dont le profil criminel naxali est déjà connu et qui a fait l'objet de FIR comprenant une prime de 100 000 roupies (environ 1 300 USD) et des accusations en vertu de l'UAPA.⁸³

Bien que Hidme n'ait aucun lien avec Kawasi, la police de Dantewada a publié un communiqué de presse avec la photo de Hidme affirmant qu'elle était la présidente de gamme de *Janatana Sarkar*ⁱⁱⁱ qui était recherchée dans cinq affaires enregistrées entre 2016 et 2020 et portait une récompense de 1,10 lakh Rs (environ 1 400 USD).

La police a également affirmé que Hidme a évité l'arrestation depuis le premier FIR en 2016, malgré l'avocat et les partisans de Hidme établissant que ces affaires n'ont rien à voir avec elle. En outre, Hidme a toujours été publiquement ouverte et active dans son travail de défense des droits de l'homme et même l'adresse de son domicile est connue de la police.⁸⁴ Les partisans de Hidme sont convaincus que la police fabrique des récits pour l'impliquer dans de fausses accusations.

ⁱ Le Rapport de Première Information (RPI) est un document écrit préparé par la police lorsqu'elle reçoit des informations sur la commission d'une infraction punissable. Il s'agit d'un rapport d'information qui parvient à la police en premier lieu et c'est pourquoi on l'appelle le First Information Report. Pour en savoir plus sur le FIR, cliquez ici : <https://www.humanrightsinitiative.org/publications/police/fir.pdf>

ⁱⁱ Les détails des six RPI sont les suivants : (1) RPI No. 07/2016 a été enregistré sous les Sections 147, 148, 149 et 307 IPC ; Sections 25 et 27 de la Loi sur les armes ; Sections 4 et 5 de la Loi sur les substances explosives "dans lequel elle a été impliquée dans des tirs sur le groupe de policiers et l'explosion de bombes avec l'intention de les tuer ;" (2) RPI No. 09/2016 a été enregistré en vertu des sections 147, 148, 149, 307 et 120B de l'IPC ; des sections 25 et 27 de la loi sur les armes ; de la section 3 de la loi sur les substances explosives "dans lequel elle a été impliquée dans des tirs contre le groupe de policiers et dans l'explosion d'une bombe avec l'intention de les tuer ;" (3) RPI No. 07/2017 a été enregistré sous les Sections 363, 364, 366, 302, 342 IPC "dans lequel elle a été impliquée dans le meurtre de Harish Podiyami S/o Joga Podiyami âgé de 25 ans, résidant à Potali Durwapara sous le poste de police d'Aranpur ;" (4) RPI No. 17/2019 a été enregistré sous les Sections 147, 148, 149, 307, 120B IPC ; Sections 25, 27 de la Loi sur les armes ; Sections 4 et 5 de la Loi sur les substances explosives "dans lequel elle a été impliquée dans le tir sur le groupe de policiers avec l'intention de les tuer ;" (5) RPI No. 03/2020 a été enregistré en vertu des sections 302, 364, 147, 149, 294, 323, 506 IPC ; de la section 25 de la loi sur les armes "dans lequel elle a participé au meurtre de Madhvi Bhima et Vetti Bajarang, résidents de Dhurwapara Potali sous le poste de police d'Aranpur ;" et (6) le RPI n° 04/2020 a été enregistré en vertu des sections 147, 148, 149, 307 IPC ; des sections 25, 27 de la loi sur les armes ; et des sections 3 et 5 de la loi sur les substances explosives.

ⁱⁱⁱ *Janatana Sarkar* signifie littéralement gouvernement du peuple, une référence à un État parallèle des maoïstes.

Le militant des droits des tribus, Rinchin, qui était également présent au moment de l'arrestation de Hidme, a déclaré qu'en tant que responsable du Comité Jail Bandi Rihai, Hidme se battait principalement pour la libération des tribus illégalement arrêtées et détenues dans les prisons. Cela a fait d'elle une cible des autorités étatiques.⁸⁵

Hidme est membre du Chhattisgarh Mahila Adhikar Manch et bien connue pour ses campagnes contre les projets miniers à grande échelle sur les terres des Adivasi. Rinchin affirme que dans de nombreux cas, Hidme est le lien crucial entre les victimes et le mouvement des droits de l'homme au sens large. "L'arrêter était une façon de couper ce lien", a raisonné Rinchin.⁸⁶ L'Union Populaire pour les Libertés Civiles Chhattisgarh (PUCL Chhattisgarh), dans sa plainte déposée auprès de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (NHRC), a également affirmé que "son arrestation a pour but d'envoyer un message à tous ceux qui osent s'exprimer avec audace contre la répression de l'État."⁸⁷

Le 8 avril 2021, le gouvernement indien a reçu un communiqué conjoint des rapporteurs spéciaux de l'ONU concernant l'arrestation et la détention de Hidme.⁸⁸ Dans sa réponse du 7 juin, le gouvernement indien a affirmé que Hidme Markam était "présidente d'une organisation appelée Krantikari Adivasi Mahila Sangathan (KAMS)" et qu'elle avait été arrêtée pour "son implication dans des enlèvements, des meurtres, son appartenance à une organisation interdite, etc."⁸⁹ La réponse a omis deux FIR cruciales qui sont liées au Code pénal indien, à la loi sur les armes et à la loi sur les substances explosives.

Avant la communication entre les Rapporteurs Spéciaux de l'ONU et le Gouvernement Indien, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de l'Inde (NHRC) a entendu une pétition déposée par l'Union Populaire pour les Libertés Civiles Chhattisgarh (PUCL Chhattisgarh) demandant "la libération immédiate de [Hidme] et l'annulation de toutes les fausses affaires contre elle, ainsi qu'une enquête sur son arrestation illégale et des mesures strictes contre la police pour son arrestation illégale."⁹⁰ "En réponse à la NHRC, le 12 août 2020, l'inspecteur général adjoint de la police du Chhattisgarh a déclaré que, pendant l'enquête, quatre témoins indépendants, qui se sont rendus eux-mêmes membres de l'organisation Naxali, ont identifié Hidme "comme une personne impliquée dans l'organisation Naxali pour diffuser l'idéologie Naxal et organiser la nourriture pour les Naxals qui viennent au village".

Le 21 octobre 2021, le PUCL Chhattisgarh a soumis sa réponse rejetant les arguments du rapport de police et réitérant les allégations d'arrestation illégale de Hidme. Le 18 novembre 2021, la NHRC a également demandé au directeur général de la police de Chhattisgarh de soumettre un rapport sur l'état actuel/ le résultat final de l'enquête dans l'un des FIR de Hidme dans un délai de quatre semaines.⁹¹ Mais aucun rapport n'a été soumis.

Selon l'avocat Kshitij Dubey, l'un des avocats de Hidme, il n'existe pas de prison pour femmes et Hidme est détenue dans un quartier réservé aux femmes.⁹² L'avocat de Hidme à la Haute Cour, Kishore Narayan, a affirmé que les charges

contre elle sont faibles, mais elle a admis que la communication est un défi en raison de la distance de la prison.⁹³ Hidme est emprisonnée à la prison de Jagdalpur, à environ 90 kilomètres du district de Dantewada, où elle a été arrêtée illégalement.

Le 3 décembre 2021, son avocat a confirmé qu'elle avait demandé une libération sous caution, mais que celle-ci avait été rejetée par le tribunal.⁹⁴

Dans trois cas, après l'achèvement de l'enquête, l'acte d'accusation a été déposé devant le tribunal du magistrat judiciaire de première classe du district de Dantewada et l'acte d'accusation dans un cas est toujours en attente de présentation devant l'honorable tribunal.⁹⁵

Un héritage colonial britannique : la mort de Bhim Kale, membre d'une "tribu criminelle"

Le 3 octobre 2021, Bhim Kale, 35 ans, ouvrier agricole, est mort en garde à vue. Sa famille affirme qu'il a été torturé par la police de Vijapur Naka du district de Solapur de l'État du Maharashtra, dans l'ouest de l'Inde. Il avait été arrêté le 18 septembre pour une affaire de cambriolage de maison après que sa moto eut été vue près du lieu du crime.⁹⁶ Bhim appartient à la communauté tribale Phase Padhi qui a longtemps souffert d'être étiquetée comme une "tribu criminelle". Cela a fait de lui une cible facile pour la police.

La loi coloniale de 1871 sur les tribus criminelles a déclaré plus de 150 communautés Adivasi comme criminelles et dangereuses.⁹⁷ De 1871 à aujourd'hui, la perception d'un Adivasi n'a pas changé de manière significative. Ils étaient alors considérés comme dangereux pour le régime colonial et continuent de l'être pour l'Inde post-indépendante.

Comme Bhim, il est courant que les membres des "tribus criminelles" soient régulièrement arrêtés ou raflés par la police, souvent sur la base de fausses accusations.⁹⁸ Ils sont également facilement jugés coupables par les tribunaux, malgré l'absence ou la faiblesse des preuves. Matin Bhosale, un militant de la communauté, a déploré que les tribus Pardhi soient régulièrement confrontées à la brutalité policière et à la discrimination sociale en raison de l'étiquetage discriminatoire institutionnalisé par la colonie britannique il y a plus d'un siècle.⁹⁹

Contrairement au Code de procédure pénale de 1973 qui exige que la police présente un accusé devant un magistrat dans les 24 heures suivant son arrestation, Bhim n'a été présenté au tribunal que le 23 septembre. Il a été détenu illégalement pendant près d'une semaine au poste de police de Vijapur Naka. Il est mort avec les deux jambes cassées et avec plusieurs signes de torture. Sa femme, Swati, se souvient que les jambes de son mari saignaient et qu'il écrivait en souffrant au poste de police de Vijapur Naka. C'est la dernière fois qu'il l'a vu vivant. Bhim laisse sa femme et leurs sept enfants.¹⁰⁰

La famille de Bhim pense que la police l'a battu pour obtenir des aveux. Le 23 septembre, le tribunal l'a envoyé en détention provisoire pour deux jours. Le jour suivant, sa femme s'est adressée au tribunal en affirmant que son mari était torturé en garde à vue. Grâce à l'intervention du tribunal, Bhim était censé être présenté à nouveau au tribunal le 25 septembre. Cependant, la police a refusé et a préféré admettre Bhim dans un hôpital public. Un agent de police a été envoyé pour assister à l'audience du tribunal à la place des officiers de police supérieurs.¹⁰¹

Selon la police, Bhim est tombé malade peu après son arrestation et a été admis dans un hôpital où il est décédé. Mais ses proches ont réfuté ce récit, car il se portait parfaitement bien au moment de son arrestation.

Le cas de Bhim a été transmis à la Commission nationale des droits de l'homme (NHRC) le 11 octobre 2021.¹⁰² Le 11 novembre 2021, la Commission a demandé au magistrat du district de Sholapur et au commissaire de police de Sholapur, Maharashtra, d'envoyer un rapport détaillé couvrant tous les aspects ayant conduit à la mort de Bhim, y compris l'heure, le lieu et le motif de l'arrestation/ de la détention.¹⁰³ Mais les autorités n'ont pas répondu jusqu'à la date de cet écrit.

Vivre en territoire incertain : Des familles tribales Kadar expulsées de la réserve de tigres d'Anamalai, dans le Tamil Nadu

Le 3 décembre 2021, alors qu'ils disposaient d'un patta ou d'un document juridique leur reconnaissant la propriété des terres, le département des forêts a démantelé les huttes de 21 familles tribales Kadar sans aucun préavis. Les familles ont reçu un patta du ministre de l'électricité, de la prohibition et des accises le 7 novembre. Chaque famille s'est vu attribuer 1,5 cents (environ 650 ft²) sur les 1,5 acres (environ 65 000 ft²) de la superficie totale de la réserve de tigres d'Anamalai à Theppakulamedu dans le district de Coimbatore de l'État du Tamil Nadu, dans le sud de l'Inde.¹⁰⁴ Bien que le patta soit limité par rapport à leurs droits institutionnalisés sur leurs terres ancestrales, il a été considéré comme une victoire par les familles Kadar.

Les Kadars seraient les premiers habitants de la chaîne de montagnes connue sous le nom de collines d'Anamalai, dans les Ghâts occidentaux du sud, qui s'étendent à la frontière du Tamil Nadu occidental et du Kerala central, dans le sud de l'Inde. Kadar signifie "habitants de la forêt". Ils sont considérés comme le plus ancien groupe ethnique tribal du sud de l'Inde.¹⁰⁵ Les Kadars vivent des produits forestiers non ligneux qu'ils récoltent dans leur forêt. Ils sont depuis longtemps privés de leurs droits individuels et communautaires en vertu de la loi sur les droits forestiers de 2006 (FRA). En outre, alors que les Kadars figurent sur la liste des groupes tribaux particulièrement vulnérables du Kerala, ce qui leur assure une protection spéciale et des mesures de bien-être, le même statut ne leur a pas été accordé dans l'État du Tamil Nadu.¹⁰⁶

L'incident de décembre 2021 n'est pas la première fois que le département des forêts expulse les Kadars sur leurs terres ancestrales. En août 2019, les 23 familles Kadar, soit environ 90 personnes, se sont réfugiées dans le village de Kallarkudi, à l'intérieur de la réserve de tigres d'Anamalai. Ils ont construit des huttes de fortune à Kallarkudi après que leurs maisons aient été endommagées par des glissements de terrain résultant des fortes pluies de mousson. Le 20 août, le département des forêts a enlevé leurs huttes de fortune et les a transférées dans un quartier inutilisé de la plantation de thé Thaimudi, près de Valparai, dans le district de Coimbatore.¹⁰⁷ Mais les quartiers de Thaimudi ne contiennent pas les produits forestiers dont les familles Kadar ont besoin et ne répondent à aucun de leurs besoins fondamentaux. Détachés de leurs terres et de leur environnement traditionnels, les Kadars ont rencontré des problèmes dans la plantation de thé et ont demandé à être réinstallés dans leurs forêts.¹⁰⁸

Les familles Kadar déplacées ont longtemps revendiqué leur droit à des terres alternatives dans les forêts d'Anamalai, comme le reconnaît la FRA, mais ce droit a été rejeté. Au lieu de cela, les responsables forestiers leur ont proposé de se réinstaller à l'extérieur des forêts, avec une prime en espèces de 15 millions de roupies (environ 19 000 USD), ainsi qu'un bon logement et des installations

d'électricité et d'eau potable, à condition que les Kadars ne retournent jamais dans la forêt. Mais les Kadars ont refusé l'offre et ont insisté pour être réinstallés dans la forêt d'Anamalai à Teppakulamedu, un ancien village où leurs ancêtres ont vécu. Ils ont également adopté une résolution lors d'un Gram Sabha qui s'est tenu le 6 mars 2020, afin de délivrer un patta pour un homestead dans le cadre de la FRA. Mais les autorités de la réserve de tigres d'Anamalai ont déclaré que leur demande de patta à Teppakulamedu ne pouvait être traitée car leur ancien village fait désormais partie de "l'habitat critique du tigre".¹⁰⁹

Le 10 février 2020, environ 300 Adivasis vivant dans les chaînes de montagnes d'Anamalai ont entamé une marche pacifique de Valparai à Coimbatore pour demander un patta pour les Kadars à Teppakulamedu. Quelques mois avant leur récente expulsion en décembre 2021, une centaine de tribus ont organisé une autre marche pacifique à Thaimudi, près de Valparai, à l'occasion de l'anniversaire du Mahatma Gandhi, le 2 octobre 2021.¹¹⁰

Après l'expulsion forcée de décembre 2021, les familles Kadar ont déposé une plainte au poste de police de Valparai afin d'inculper les 40 agents forestiers impliqués en vertu de la loi de 1989 sur la prévention des atrocités à l'encontre des castes et tribus répertoriées. Le 4 décembre, le collecteur du district de Coimbatore a ordonné de réétudier la zone où les pattas avaient été délivrés. En outre, le 6 décembre, en présence des fonctionnaires des forêts et des impôts concernés et de la police, le collecteur du district a assuré aux Kadars qu'ils obtiendraient 12 acres de terres résidentielles à Kallarkudi-Teppakulamedu et leurs terres agricoles dans l'ancien village de Kallarkudi.¹¹¹

En outre, le 28 décembre, la Commission nationale des droits de l'homme a exprimé sa profonde inquiétude quant à la récente expulsion forcée.¹¹² Dans ses délibérations, la Commission a indiqué que "les allégations formulées dans la plainte sont de nature sérieuse, impliquant une expulsion forcée en violation de la loi par des fonctionnaires". La Commission a mis en demeure le Secrétaire en chef du gouvernement du Tamil Nadu et le Directeur général de la police du Tamil Nadu de lui remettre un rapport dans un délai de quatre semaines.¹¹³

Les agents forestiers soutiennent l'agression des non-tribaux contre les peuples autochtones et les Dalits : un cas d'expulsion dans la forêt de réserve de Sahajkhol, dans l'État d'Odisha

Le 30 juin 2021, 35 familles composées d'environ 200 personnes, dont la majorité appartenait à la communauté tribale et quelques Dalits, ont été expulsées de force des hameaux de Bhatapani et Dumerpani, dans la forêt de réserve de Sahajkhol, dans le district de Kalahandi, en Odisha. Dans sa soumission au Comité national des droits de l'homme (NHRC), un militant local des droits de l'homme, Dilip Kumar Das, a allégué que "lesdits mécréants sont les membres de Van Samrakhyan Samiti (VSS) promus par les fonctionnaires du département des forêts de Kalahandi qui menaçaient les familles tribales et dalits des hameaux de Dumerpani et Bhatapani depuis quelques années".¹¹⁴ Dans le cadre du Système de Gestion Forestière Conjointe,¹¹⁵ les VSS sont constitués au niveau des villages par le gouvernement d'Odisha pour la protection des terres forestières, y compris celles considérées comme réservées, protégées, à revenu, et d'autres qui ne sont pas couvertes par les Aires Protégées.

Dans une interview aux médias, un agent forestier du district a nié l'implication du département forestier dans l'expulsion.¹¹⁶ Dilip n'est pas d'accord et a cité un cas antérieur d'expulsion de tribus dans le village de Birimuhan, dans le même district de Kalahandi, entre 2015 et 2016, impliquant des responsables des forêts. À l'époque, les tribus ont été agressées, leurs maisons ont été brûlées et leurs biens ont été endommagés. Par la suite, selon les directives de la NHRC, le village de Birimuhan a été "déclaré village de revenu et aucune expulsion ne devait être effectuée sans réhabilitation." Dilip a déclaré : "Après l'affaire Birimuhan, le personnel du département des forêts n'est pas venu sur le devant de la scène et a plutôt incité la population locale (non-tribale) à commettre le méfait (d'expulser les tribus)."¹¹⁷

Dilip a expliqué que l'une des méthodes adoptées pour harceler les tribus était la collecte forcée de dons par les non-tribaux des villages voisins. Selon lui, "les non-tribaux collectaient des "dons" d'environ 15 000 à 20 000 roupies (environ 300 USD) au nom des "pujas" (festivals), mais cette année, les tribus n'ont pas pu contribuer en raison des difficultés économiques engendrées par la fermeture de Covid-19", affirmant que "c'était la cause immédiate du conflit et de l'expulsion".¹¹⁸

Après l'attaque du 30 juin, les victimes ont déposé une plainte au poste de police d'Ampani, dans le district de Kalahandi, en rapport avec l'expulsion. Cependant, il est allégué que les responsables forestiers et les agresseurs (non-tribaux) ont utilisé la "réunion de paix" pour faire pression sur les victimes afin qu'elles retirent la plainte de la police.¹¹⁹

Les 35 familles vivent depuis 25 ans dans les hameaux de Dumerpani et Bhatapani, dans le district de Kalahandi. Elles étaient originaires du district voisin de Nabarangpur, à Odisha. Ils gagnaient leur vie en cultivant du maïs sur les terres forestières et en travaillant comme salariés journaliers. Ils se sont déjà inscrits en tant qu'électeurs du district de Kalahandi et possèdent des cartes Aadhaar¹ délivrées par le gouvernement qui les reconnaissent comme résidents du district de Kalahandi. Ils ont également bénéficié des avantages des programmes gouvernementaux.¹²⁰ Mais le gouvernement de l'État ne reconnaît toujours pas leurs droits sur les terres forestières en vertu de la loi de 2006 sur les droits forestiers.

Quinze des 35 familles ont été logées temporairement dans le bâtiment d'une école primaire à Kuhudi, dans le bloc de Chandahandi, tandis que les autres ont construit un abri temporaire dans une jungle près du village de Dahimal, dans le bloc de Jharigam. Selon l'activiste social Humeswar Hanse, qui a visité les familles hébergées dans le bloc de Chandahandi, 11 enfants de moins de cinq ans, 17 entre 5 et 10 ans et 7 femmes avaient besoin de soins médicaux immédiats en raison de la détérioration de leur état de santé.¹²¹ Dans son rapport du 9 août, le Magistrat du district de Kalahandi a informé la NHRC que toutes les familles expulsées ont reçu des cartes de rationnement et que 22 familles ont déjà reçu un logement dans le cadre des programmes de logement Pradhan Mantri Awas Yojana (PMAY)/ Biju Pucca Ghar Yojana (BPGY) et que les familles restantes bénéficieront également de ces programmes de logement.¹²²

A travers la plainte déposée par Dilip, le 12 juillet 2021, la NHRC a envoyé des avis au Secrétaire en chef adjoint/Secrétaire principal du Département des forêts du gouvernement d'Odisha, au Magistrat de district de Kalahandi et au Superintendant de la police de Kalahandi pour qu'ils prennent les mesures nécessaires en la matière et soumettent un rapport sur les mesures prises à la Commission dans les six semaines.¹²³

En réponse, le Magistrat du district de Kalahandi a consulté le Magistrat du District de Nabarangpur, le Magistrat de la Sous-Division (SDM) de Dharamgarh et le responsable divisionnaire des forêts (Sud). Le rapport du SDM de Dharamgarh indique que "lors de l'enquête, il a été constaté que 15 familles de l'hameau de Dumerpani et 20 familles de l'hameau de Bhatapani ont empiété sur environ 80 hectares de terres à l'intérieur de la forêt de réserve de Sahajkhol et que des affaires ont été enregistrées contre les empiètements au cours de l'année 2013-2014." Dans le même temps, les 35 familles déplacées des hameaux de Bhatapani et de Dumerpani ont informé l'équipe d'enquêteurs qu'"elles ont été évacuées de force de leurs maisons par les villageois du village de Gotamunda qui ont vandalisé leurs maisons, endommagé les céréales stockées et dépecé les animaux domestiques. Par la suite, un rapport de première information (FIR) à

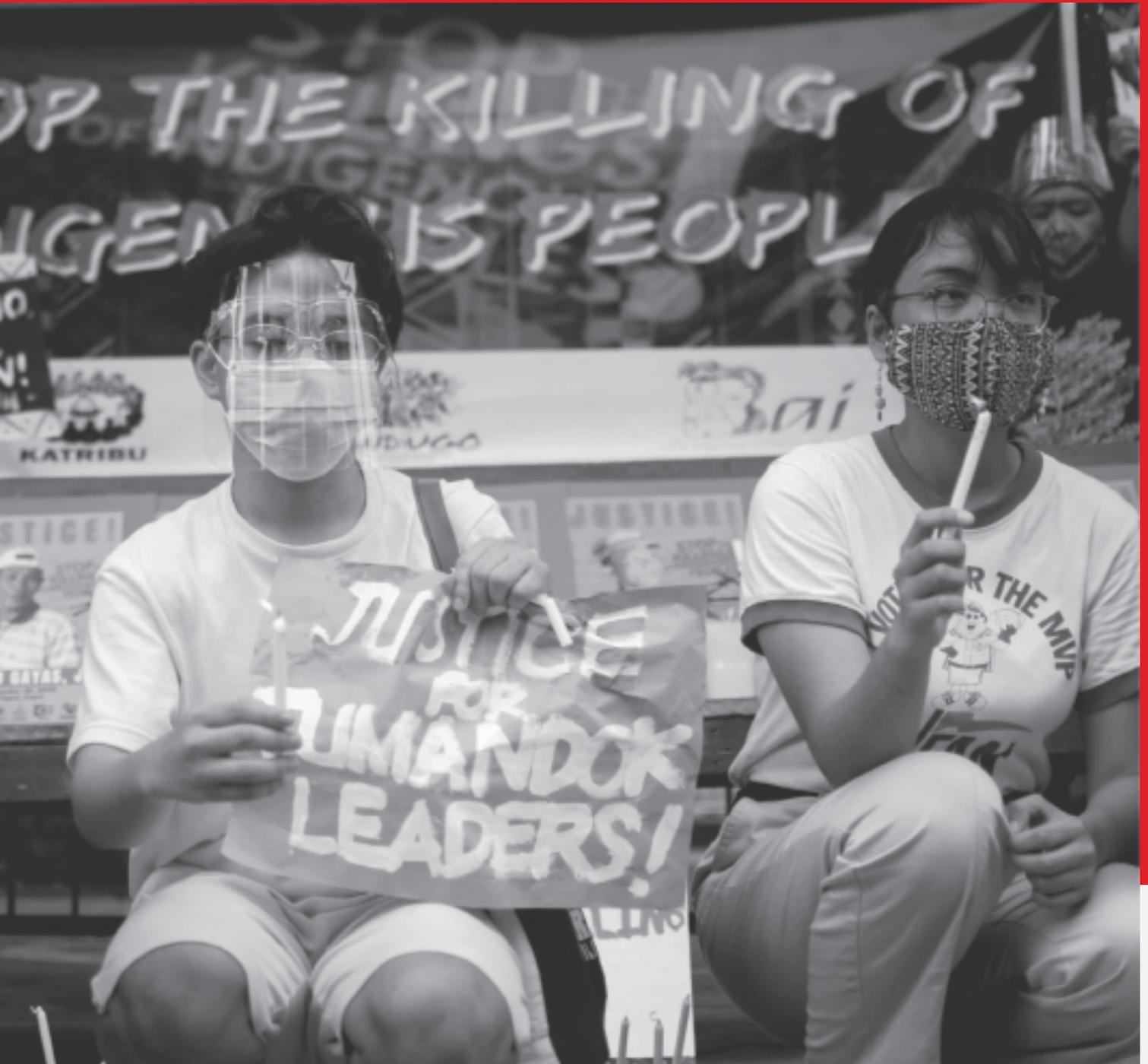
¹ Le numéro Aadhaar est un numéro aléatoire à 12 chiffres émis par l'Autorité indienne d'identification unique (Unique Identification Authority of India) aux résidents de l'Inde après avoir satisfait au processus de vérification établi par l'Autorité. Il est utilisé pour accéder aux programmes d'aide sociale du gouvernement. (Lire la suite ici: <https://bit.ly/3CEZXBG>)

Ampani PS le 7 juillet 2021 a été enregistré contre les villageois de Gotamunda.” Le SDM a déclaré que “les familles déplacées ne pouvaient pas être installées sur le terrain en question car le terrain empiété contesté est situé à l’intérieur de la forêt de réserve et l’installation par le biais de la FRA n’est pas légalement possible car les terres sont occupées après 2006”. Cependant, le rapport indique que toutes les familles déplacées ont reçu des cartes de rationnement et que celles qui n’ont pas de terrain pour se loger seront couvertes par le programme Basundhara pour la fourniture de sites de maisons.

Le 24 septembre 2021, la NHRC, après avoir examiné le rapport officiel, a déclaré qu’il a été admis que les familles tribales ont été expulsées par les villageois du village de Gotamunda Revenue qui ont également vandalisé les maisons des victimes. Un FIR a été enregistré mais les détails du FIR n’ont pas été mentionnés dans le rapport officiel. On ne sait pas non plus si la loi de 1989 sur les castes et tribus répertoriées (prévention des atrocités) a été invoquée ou non, car les familles victimes appartiennent à la communauté ST/SC. Par conséquent, la Commission a adressé un nouvel avis au Magistrat du district de Kalahandi et au Superintendant de la police de Kalahandi, Odisha, afin qu’ils fournissent les détails du FIR enregistré dans cette affaire, y compris les indemnités versées aux victimes en vertu de la loi SC/ST (POA). La Commission a également ordonné qu’une copie du rapport daté du 9 août 2021 soit envoyée au plaignant pour commentaires, le cas échéant, dans un délai de quatre semaines.¹²⁴

Les Philippines

Photo: Carlos Manalansan



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights

Les Philippines

Contexte national

La répression contre les militants et les défenseurs des droits humains par la violence et les étiquettesⁱ rouges continue de s'aggraver alors que le président Rodrigo Duterte doit terminer son mandat en 2022.ⁱⁱ En 2021, Panaghiusaⁱⁱⁱ a enregistré 21 cas de meurtres de peuples autochtones, dont ceux connus localement sous le nom de "Massacre du dimanche sanglant", survenu le 7 mars, et de "2e Massacre de Liangga", le 15 juin.^{iv}

L'affaire du 7 mars s'est produite deux jours après que le président Duterte a dit à la police nationale philippine (PNP) et aux forces armées des Philippines (AFP) de "tuer" et "d'achever" les rebelles communistes lors des rencontres.¹²⁵ L'affaire a donné lieu à 6 arrestations et 9 meurtres - deux d'entre eux sont des indigènes Dumagat et deux sont des indigènes Ati.

L'affaire du 15 juin est un autre incident impliquant les FAP. Les soldats ont ouvert le feu sur six civils qui récoltaient de l'abaca, tuant trois indigènes Lumad. L'un d'eux était Angel Rivas, âgé de 12 ans. Les deux autres victimes, Willy Rodriguez et Lenie Rivas, étaient des membres connus de Malahutayong Pakigbisog alang sa Sumusunod (MAPASU), une organisation qui s'oppose ouvertement aux activités minières dans la vallée d'Andap.¹²⁶

En outre, les violations des droits humains n'ont pas diminué sur l'île de Mindanao, car le conflit dans la nouvelle région autonome Bangsamoro du Mindanao musulman (BARMM)^v menace les populations autochtones non-morales (NMIP). Entre février et mars 2021, onze autochtones Teduray ont été tués, dont des jeunes âgés de sept à 17 ans.¹²⁷ Les Teduray et d'autres groupes de défense des droits humains réclament justice, car le gouvernement reste silencieux sur ces affaires. Le largage continu de bombes sur les domaines ancestraux des peuples

ⁱ Le marquage rouge consiste à accuser des civils, pour la plupart des défenseurs des droits de l'homme et des militants, d'être membres et/ou partisans de la New People's Army "Nouvelle Armée du Peuple" du Parti communiste des Philippines.

ⁱⁱ La loi antiterroriste de 2020 et le programme anti-insurrectionnel global du gouvernement sont particulièrement dangereux pour les peuples indigènes, car toute forme de défense des terres et des ressources ancestrales peut donner lieu à un harcèlement généralisé, à la diffamation, à l'étiquetage rouge, à l'étiquetage terroriste, à des accusations forgées de toutes pièces et à des arrestations, à des ordres de tirer pour tuer, à de fausses redditions, à la militarisation, aux bombardements, à l'évacuation forcée et aux exécutions extrajudiciaires.

ⁱⁱⁱ Le Panaghiusa est le partenaire national de l'IPRI aux Philippines. Il s'agit d'un réseau d'organisations et de mouvements de peuples autochtones, ainsi que d'organisations nationales de défense des droits de l'homme basées aux Philippines. Ils travaillent ensemble pour faire respecter et défendre les droits des peuples autochtones, pour renforcer la campagne pour l'accès à la justice des victimes de la criminalisation et des violations des droits de l'homme, et appellent collectivement à mettre fin à l'impunité qui persiste dans le pays. (Voir : <https://www.facebook.com/PanaghiusaPH>)

^{iv} Le "1er massacre de Lianga", qui a impliqué trois indigènes Lumad, a eu lieu en septembre 2015. Voir : "2 fermiers Lumad, 1 étudiant tués dans un autre massacre de Lianga" (17 juin 2021) *Bulatlat Journalism for the People*. <https://bit.ly/3LvVIMb>

^v Le BARMM a été créé avec la ratification de la loi organique Bangsamoro en 2019. C'est le résultat de décennies de négociations de paix entre le gouvernement philippin et les groupes qui ont longtemps cherché à obtenir l'autonomie dans la région qui a été déclenchée par un incident connu sous le nom de Massacre de Jabidah de 1968. (Pour en savoir plus sur le BARMM, cliquez ici : <https://bangsamoro.gov.ph/>), (Pour en savoir plus sur le massacre de Jabidah et le MNL/MILF, cliquez ici : <https://www.officialgazette.gov.ph/2013/03/18/timelines-the-jabidah-massacre-and-the-milf-milf-peace-process/>)

Teduray et Lambangian afin de chasser les insurgés fait qu'il y a encore plus de morts, de destruction de leurs maisons et de déplacements. En 2021, environ 900 familles ont été contraintes de fuir leurs maisons en raison du conflit.¹²⁸

La situation est exacerbée par les agressionsⁱ en matière de développement qui sont liées au développement économique du gouvernement axé sur les infrastructures et à l'approche de la sécurité basée sur "l'ensemble de la nation".¹²⁹

Bon nombre de ces projets d'agression en matière de développement, par exemple le barrage de Kaliwa,¹³⁰ le barrage de Jalaur¹³¹ et New Clark City,¹³² ont été combattus avec véhémence par les peuples autochtones et leurs communautés et résidents, les politiciens et les organisations de la société civile, et même les institutions internationales en raison de leurs impacts écologiques négatifs et de leurs effets sur les peuples autochtones et leurs communautés. La plupart de ces projets ont été soumis à des processus de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) anormaux ou erronés et ne disposaient même pas des documents essentiels et de l'autorisation de procéder.¹³³

Il y a 221 Certificats de Titre de Domaine Ancestral (CADT) approuvés, ce qui couvre 5 413 772,71 hectares. Dans un rapport de 2011 sur la carte des conflits d'utilisation des terres de l'Association Philippine pour le Développement Interculturel, Inc. une ONG locale, celle-ci a confirmé ses conclusions de 2007 selon lesquelles les deux tiers des domaines ancestraux sont directement touchés par les demandes d'exploitation minière aux Philippines.¹³⁴ De même, selon une autre étude menée en 2008 par une ONG locale, le Partenariat philippin pour le développement des ressources humaines dans les zones rurales, 78% des détenteurs de CADC/CADT ont des opérations d'exploitation minière ou forestière et deux tiers de ces opérations sont dépourvues de véritable CLIP.¹³⁵

ⁱ "L'agression du développement" désigne les programmes de développement qui portent atteinte aux droits de l'homme. Il s'agit d'initiatives conçues ou mises en œuvre sans le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) d'une communauté locale lésée, comme l'exige le droit international et, aux Philippines, le droit national.

Lutte acharnée pour la justice et les droits fonciers : Massacre de Tumandok et arrestations massives

Le 28 février 2021, la capitaine de barangay Julie Catamin, qui contestait les marquages rouges sans fondement de la Police nationale philippine (PNP) et de l'armée, a été abattue. Catamin est un membre de la communauté indigène Tumandok. Il a été l'un des premiers à révéler que les quatre personnes arrêtées dans son village le 30 décembre étaient innocentes et que le groupe d'enquête et de détection criminelle (CIDG) avait effectivement placé les armes et les munitions découvertes au domicile des victimes. Avant sa mort, Catamin a été convoqué par les militaires le 25 février pour l'informer qu'ils savaient que les membres de sa communauté cherchaient de l'aide auprès d'organisations populaires, dont les avocats de Bayan Muna.¹³⁶ Il a déclaré que les militaires les avaient menacés de subir le même sort que les victimes du 30 décembre.

Le 30 décembre 2020, à l'aube, l'Armée philippine, la PNP et le CIDG ont mené une opération conjointe dans neuf villages des autochtones Tumandok sur l'île de Panay, dans les Visayas occidentales, au sud des Philippines. Neuf membres des Tumandok ont été tués et 16 arrêtés.

La police a affirmé que les personnes tuées étaient des membres de la New People's Army (NPA) et qu'elles se sont défendues lorsque les agents ont exécuté des mandats de perquisition pour possession illégale d'armes à feu et d'explosifs. La NPA est la branche armée du Parti communiste des Philippines (CPP). Le CPP-NPA a été désigné comme "organisation terroriste étrangère" par le gouvernement américain et l'UE.

Dans une déclaration publiée le lendemain des meurtres, le bureau régional de la police de l'Ouest a déclaré que l'opération avait été menée sur la base d'informations recueillies auprès de la population locale concernant la présence de personnes possédant des armes à feu de forte puissance. Elle avait pour but de "freiner la prolifération des armes à feu et des explosifs" sur l'île de Panay. Dans une déclaration séparée, le président du groupe de coopération juridique a déclaré que les opérations de police sont dirigées contre le CPP-NPA, qui aurait infiltré les provinces de l'île de Panay. Il a mentionné que les meurtres et les morts perpétrés dans le cadre de l'opération de police avaient mis un terme à ce qu'il appelle "la terreur de la NPA du CPP" dans la province.

Mais les proches des victimes ont déclaré que les personnes décédées n'avaient pas résisté à l'arrestation et que les armes à feu et les explosifs trouvés dans leurs résidences avaient été mis en place,¹³⁷ ce qui est commun à de nombreuses opérations anti-insurrectionnelles de la police et de l'armée. Elle est connue localement sous le nom de "tanim bala", qui se traduit par "planter des balles".

L'une des victimes, Eliseo Gayas, Jr, a été bâillonnée avec du ruban adhésif et abattue de quatre balles à l'intérieur de leur maison après avoir demandé aux membres de sa famille de quitter la maison. Deux autres, Mario Aguirre et Roy Giganto, ont été abattus pendant leur sommeil.

Les neuf personnes tuées étaient des leaders reconnus dans leurs barangays (villages) respectifs. Il s'agissait de civils et non de combattants armés.

Certaines des 16 personnes arrêtées ont été accusées d'avoir violé soit la R.A. 10591, connue sous le nom de "Loi sur la réglementation globale des armes à feu et des munitions", soit la R.A. 9516, une loi modifiant les dispositions du P.D. 1866,¹³⁸ connue sous le nom de "Codification des lois sur la possession, la fabrication, le commerce, l'acquisition ou la disposition illégale/illégale d'armes à feu, de munitions ou d'explosifs ou d'instruments utilisés dans la fabrication d'armes à feu, de munitions ou d'explosifs, et imposant des sanctions plus sévères pour certaines de leurs violations et pour les objectifs pertinents".¹³⁹ D'autres ont été accusés d'avoir violé les deux.

En date du 25 novembre 2021, une seule personne est encore emprisonnée, Rodolfo Diaz de Calinog, Iloilo. Six des 16 personnes arrêtées ont été acquittées tandis que les neuf autres ont été libérées après avoir plaidé coupable et obtenu une mise à l'épreuve.

Les Tumandok, dont la population est estimée à environ 17 000 personnes, se sont toujours opposés à la militarisation de leur région. Ils plaident depuis longtemps pour la protection de leurs droits fondamentaux et de leurs droits fonciers. Ils s'opposent ouvertement à la construction du projet multifonctionnel de la rivière Jalaur, un projet de 200 millions de dollars financé par la Banque d'import-export de la République de Corée (EximBank). Des partenaires internationaux et d'autres groupes de soutien ont lancé un appel pour défaire le projet polyvalent de la rivière Jalaur, phase II (JRMP II).¹⁴⁰

Le méga-barrage de Jalaur menace de submerger les terres ancestrales des Tumandok, y compris leurs cimetières et leurs sites sacrés. L'opposition persistante des Tumandok, ainsi que de leurs alliés, contre le méga-barrage a permis de suspendre son exploitation, mais a également donné lieu à l'un des massacres les plus odieux contre les peuples indigènes.¹⁴¹ La police et l'armée se sont servies de leur militantisme et de leur travail de défense des droits humains pour les étiqueter comme membres et partisans de la CPP-NPA.

Avant les meurtres et les arrestations, en novembre 2020, des membres des Tumandok de deux villages ont demandé l'aide de la Commission des droits de l'homme en raison des menaces de l'armée et de la PNP. L'armée et la PNP les forçaient à signer des documents censés les amener à se "rendre" et à "laver leur nom" pour garantir qu'ils n'étaient pas membres du CPP-NPA. Ils ont refusé de signer ces documents car ils ne sont ni membres ni partisans du CPP-NPA. Les menaces à leur encontre se sont multipliées, les soldats affirmant qu'ils pouvaient être inculpés en vertu de la loi antiterroriste et les mettant en garde contre une opération plus sévère.

Les indigènes de Tumandok sont conscients que la justice pour le massacre et la protection de leurs droits fondamentaux et fonciers sera difficile et permanente. Ils gardent espoir mais restent vigilants. Le 3 mars 2021, Atty. Angelo Karlo Guillen, avocat Tumandok et pétitionnaire contre la loi antiterroriste de 2020, a été poignardé par des personnes non identifiées.¹⁴²

Impunité et criminalisation du militantisme aux Philippines : accusations forgées de toutes pièces contre des défenseurs des droits humains des peuples autochtones ; cas de Windel Bolinget et de Betty Belen

Le 12 juillet 2021, le tribunal régional de première instance de Tagum City, capitale de Davao del Norte - une province de la région de Davao, sur l'île de Mindanao, au sud des Philippines - a rejeté les poursuites pénales engagées contre Windel Bolinget, défenseur des droits humains des populations autochtones.

Bolinget est le président de l'organisation autochtone locale, Cordillera Peoples Alliance, et l'animateur de Katribu, une alliance nationale de peuples autochtones. Il défend depuis longtemps les droits des autochtones et est connu pour son opposition aux projets miniers à grande échelle, aux méga-barrages et à d'autres projets qui menacent les droits fonciers des peuples autochtones de la région administrative de la Cordillère (ROC), située au nord de l'île de Luzon, aux Philippines.

Le 6 août 2020, une procédure pénale a été engagée contre lui et dix autres personnes, dont trois femmes. Ils sont liés au meurtre d'un certain Garito Malibato en 2018.

Le 25 septembre 2020, le tribunal régional de Tagum City, capitale de Davao del Norte, a émis un mandat d'arrêt pour meurtre à l'encontre de Bolinget et consorts. Ils n'ont appris l'existence de ces charges qu'en décembre 2020.

Bolinget n'a jamais mis les pieds à Kapitalong, Davao del Norte, où le meurtre de Malibato aurait eu lieu. Par ailleurs, dans un reportage local de 2018, le frère de Garito, Datu (chef de tribu) Delio Malibato, ont identifié le groupe paramilitaire appelé Alamara comme les auteurs du meurtre de son frère. Datu Malibato a déclaré que les chefs du groupe sont connus sous le nom de Ungging et Laris Masaloon.

Garito est le frère de Mintroso et Delio Malibato, datu du groupe indigène Ata Manobo et dirigeants de Karadyawan, une organisation locale de peuples indigènes à Kapitalong, Davao del Norte. Les dirigeants et les membres de Karadyawan ont été politiquement vilipendés et étiquetés rouge par le gouvernement philippin et ses forces de sécurité.¹⁴³

Avant que Bolinget ne soit lié au meurtre de Garito, il a été vilipendé et étiqueté comme membre du groupe terroriste communiste, le Parti communiste des Philippines - Nouvelle armée populaire (CPP-NPA), même avant l'actuelle administration Duterte. Après l'émission du mandat d'arrêt, il a observé une surveillance accrue de sa résidence. Le 10 décembre 2020, des tracts indiquant qu'il est membre de la CPP-NPA ont été affichés dans la zone qui mène à son domicile. Ce même mois, les forces de sécurité de l'État ont harcelé son beau-père et son enfant aîné.

Les attaques contre Bolinget se sont intensifiées lorsque, le 15 janvier 2021, une récompense de 100 000 PHP (environ 2 000 USD) a été offerte par le département de police de la Cordillère pour toute information menant à l'arrestation de Bolinget. Le 20 janvier 2021, le chef de la police de Cordillera, le brigadier général R'win Pagkalinawan, a même donné l'ordre de tirer pour tuer si Bolinget résistait à son arrestation.¹⁴⁴

Avant le cas de Bolinget, une autre défenseuse des droits humains indigène de la région de la Cordillère, Beatrice "Betty" Belen, a été accusée de possession illégale d'explosifs. Elle a été emprisonnée pendant près de quatre mois avant que son affaire ne soit classée sans suite pour manque de preuves, le 12 février 2020.

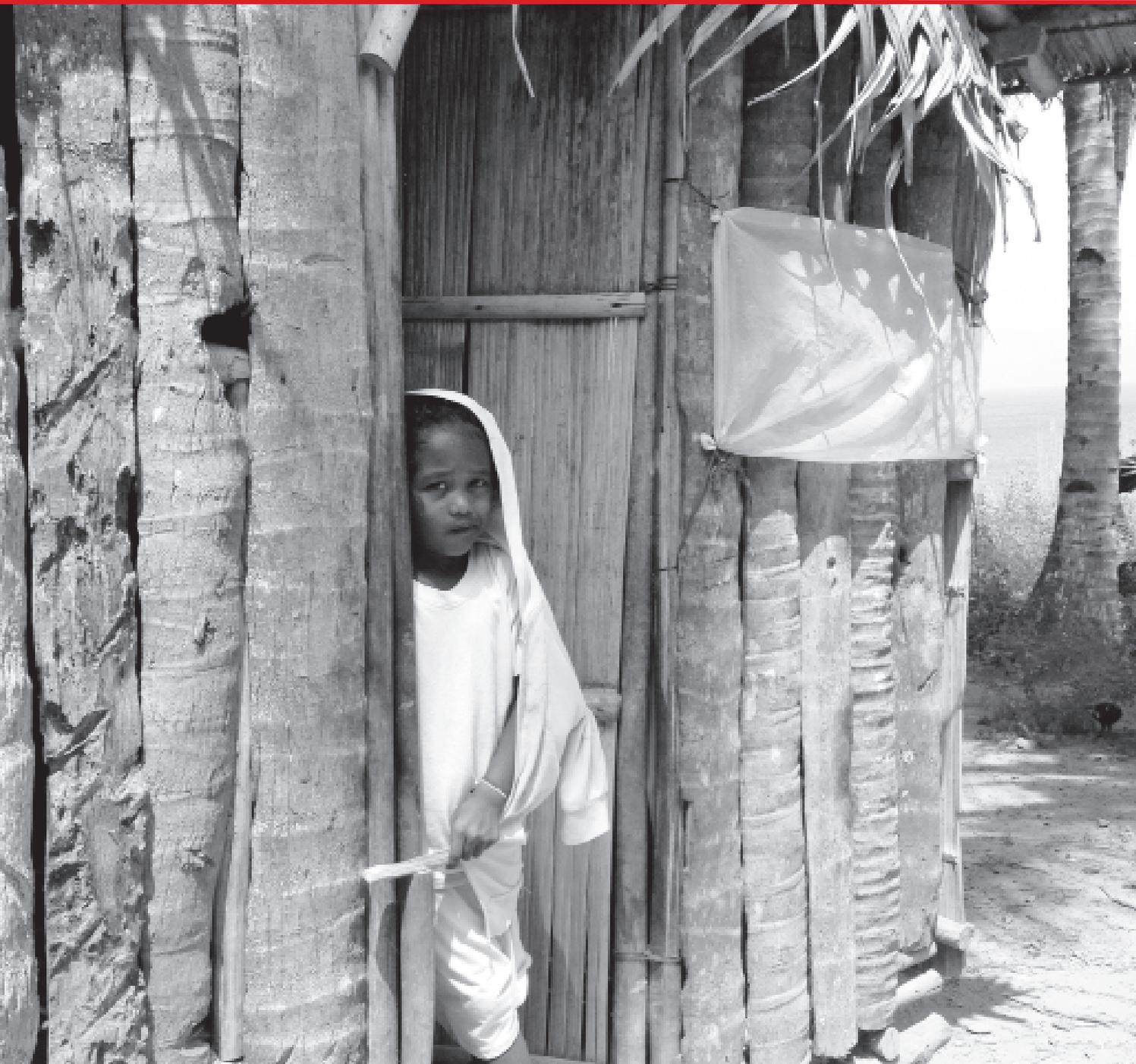
Tôt le matin du 25 octobre 2020, une opération conjointe de la police nationale philippine (PNP), du groupe d'enquête et de détection criminelle (CIDG) et de la 503e brigade d'infanterie des forces armées des Philippines (AFP) a délivré des mandats de perquisition à Belen et à 10 autres personnes à Lower et Western Uma, Lubuagan, Kalinga, dans la région administrative de Cordillera aux Philippines. Toutes ces personnes sont ouvertement opposées au projet géothermique de la société Chevron Energy prévu sur leurs terres ancestrales.

Avant son arrestation, elle a été victime de harcèlement et d'intimidation de la part des forces de sécurité de l'État depuis 2015. Elle a été accusée de fournir un abri et d'héberger des membres de l'organisation terroriste, le CPP-NPA. Son organisation, Innabuyog, a également été étiquetée par l'armée comme une organisation terroriste.

Les cas de Bolinget et de Belen se sont peut-être soldés par une victoire, mais ils mettent en lumière l'impunité dont jouissent toujours les forces de sécurité de l'État et la criminalisation du militantisme dans le pays. De nombreux cas d'accusations forgées de toutes pièces contre des défenseurs des droits humains traînent pendant des années, ce qui peut avoir des répercussions importantes sur les victimes, leurs familles et leurs communautés.

Références

Photo: Mary Ann Bayang



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights

Références

1. International Land Coalition et Alliance for Land, Indigenous and Environmental Defenders, “Une lacune cruciale / Les limites des données officielles sur les attaques contre les défenseurs et pourquoi c’est inquiétant” 2021.
2. Indigenous Peoples Rights International. “Défendre nos terres, territoires et ressources naturelles au milieu de la pandémie de COVID-19 : Rapport annuel sur la criminalisation, la violence et l’impunité contre les peuples autochtones.” Avril 2021. Baguio City, Philippines.
3. UNESCO, Journée Internationale pour Mettre Fin à l’Impunité relative aux Crimes Commis contre les Journalistes, disponible sur: <https://en.unesco.org/commemorations/endimpunityday#:~:text=Impunity%20leads%20to%20more%20killings,abuses%2C%20corruption%2C%20and%20crime>.
4. Voir: “RDC : l’état de siège entre en vigueur dans le Nord-Kivu et l’Ituri” (6 Mai 2021) *RTI*. Disponible sur: <https://www.youtube.com/watch?v=FOUhVg1LxIY>.
5. Déclaration du Vice-Président de l’Assemblée Provinciale du Nord-Kivu, Honorable Jean Paul Lumbulumbu.
6. Voir: “RDC : une promesse de résultats après un mois d’état de siège au Nord-Kivu et en Ituri” (3 Juin 2021) Matthieu Vendrely in *TV5 Monde*. Disponible sur: <https://information.tv5monde.com/afrique/rdc-une-promesse-de-resultats-apres-un-mois-d-etat-de-siege-au-nord-kivu-et-en-ituri-411319>.
7. Voir: “Brazil indigenous leaders sue Bolsonaro for ‘crimes against humanity’” (23 Janvier 2021) *France 24* <https://www.france24.com/en/live-news/20210123-brazil-indigenous-leaders-sue-bolsonaro-for-crimes-against-humanity>
8. Voir: “Nota de Repúdio: Funai exclui Terras Indígenas não homologadas das atividades de proteção” (18 Janvier 2022) *Articulação dos Povos Indígenas do Brasil – APIB* (<https://apiboficial.org/2022/01/18/nota-de-repudio-funai-exclui-terras-indigenas-nao-homologadas-das-atividades-de-protecao/>)
9. Voir mesure de précaution dans les cas de non-respect d’un précepte fondamental n. 709/Cour suprême brésilienne. Disponible sur: <http://redir.stf.jus.br/estfvisualizadorpub/jsp/consultarprocessoeletronico/ConsultarProcessoEletronico.jsf?seqobjetoincidente=5952986>
10. Voir: “Txai Suruí, indígena brasileira que discursou na COP26, protesta contra mudanças do clima com Greta Thunberg na Suécia” (19 Novembre 2021) *G1*. <https://g1.globo.com/meio-ambiente/aquecimento-global/noticia/2021/11/19/txai-surui-indigena-brasileira-que-discursou-na-cop26-protesta-contramudancas-do-clima-com-greta-thunberg-na-suecia.ghtml>
11. Voir: “Garimpo na Terra Indígena Munduruku cresce 363% em 2 anos, aponta levantamento do ISA” (2 Juin 2021) *Instituto Socioambiental*.

<https://www.socioambiental.org/pt-br/noticias-socioambientais/garimpo-na-terra-indigena-munduruku-cresce-363-em-2-anos-aponta-levantamento-do-isa>

12. Voir: “Brazil sacks officials who curbed deforestation on Amazon indigenous lands” (5 Mai 2020) *Mongabay* <https://news.mongabay.com/2020/05/brazil-sacks-officials-who-curbed-deforestation-on-amazon-indigenous-lands/>
13. Voir: “Brazil minister advises using COVID-19 to distract from Amazon deregulation” (26 Mai 2020) *Mongabay* <https://news.mongabay.com/2020/05/brazil-minister-advises-using-covid-19-to-distract-from-amazon-deregulation/>
14. Voir: “Casa de liderança indígena Munduruku é incendiada em Jacareacanga, no PA; MPF investiga o caso” (27 Mai 2021) *Ana Carolina Limão* in *G1*. <https://g1.globo.com/pa/para/noticia/2021/05/27/casa-de-lideranca-indigena-munduruku-e-incendiada-por-garimpeiros-em-jacareacanga-mpf-investiga-o-caso.ghtml>
15. Voir: “Junto com a CIDH, Escritório exorta o Brasil a garantir proteção integral aos povos indígenas yanomami e munduruku” (19 Mai 2021) *La Oficina del Alto Comisionado para los Derechos Humanos*. <https://acnudh.org/pt-br/junto-a-la-cidh-oficina-urge-a-brasil-garantizar-la-proteccion-integral-de-los-pueblos-indigenas-yanomami-y-munduruku/>
16. Voir: “ONU Direitos Humanos e ONU Mulheres pedem investigação rigorosa ao ataque contra Associação das Mulheres Munduruku Wakoborûn” (9 April 2021) *ONU Direitos Humanos*. <https://brasil.un.org/pt-br/124386-onu-direitos-humanos-e-onu-mulheres-pedem-investigacao-rigorosa-ao-ataque-contra-associao>
17. Voir: “Garimpeiro é o principal transmissor de Covid-19 para Yanomamis, aponta estudo” (3 Juin 2020) *Giovanna Bronze* in *CNN – Brasil*. <https://www.cnnbrasil.com.br/nacional/2020/06/03/garimpeiro-e-o-principal-transmissor-de-covid-19-para-yanomamis-aponta-estudo>
18. Voir: “Garimpo ilegal avança 30% na Terra Yanomami em ano de pandemia, aponta relatório” (25 Mars 2021) *G1*. <https://g1.globo.com/rr/roraima/noticia/2021/03/25/garimpo-ilegal-avanca-30percent-na-terra-yanomami-em-um-ano-aponta-relatorio.ghtml>
19. Voir: “Aircraft, fuel key to illegal Indigenous land mining” (14 Janvier 2022) *Associated Press* <https://indiancountrytoday.com/news/aircraft-fuel-key-to-illegal-indigenous-land-mining>
20. Voir: “Communication des procédures spéciales des Nations unies au gouvernement brésilien concernant l’escalade de la violence contre les peuples autochtones Munduruku et Yanomami.” (28 Mai 2021) Haut Commissariat aux Droits de l’Homme. <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=26420>
21. Voir: “Junto com a CIDH, Escritório exorta o Brasil a garantir proteção integral aos povos indígenas yanomami e munduruku” (19 Mai 2021) *South American Regional Office of the United Nations High Commissioner*. <https://acnudh.org/pt-br/junto-a-la-cidh-oficina-urge-a-brasil-garantizar-la-proteccion-integral-de-los-pueblos-indigenas-yanomami-y-munduruku/>

22. Voir: “Aldeia yanomami completa dez dias sem assistência, sob risco de novos ataques e mortes” (20 Mai 2021) *Socio Ambiental*. <https://www.socioambiental.org/pt-br/noticias-socioambientais/aldeia-yanomami-completa-dez-dias-sem-assistencia-sob-risco-de-novos-ataques-e-mortes>
23. Voir: “Junto com a CIDH, Escritório exorta o Brasil a garantir proteção integral aos povos indígenas yanomami e munduruku” (19 Mai 2021)
24. Voir: “Dois indígenas isolados são mortos a tiros por garimpeiros na Terra Yanomami” (2 Novembre 2021) *Articulação dos Povos Indígenas do Brasil - APIB*. <https://apiboficial.org/2021/11/03/dois-indigenas-isolados-sao-mortos-a-tiros-por-garimpeiros-na-terra-yanomami/>
25. Voir: “Duas crianças yanomami mortas, sugadas por uma draga da exploração ilegal de minério” (16 Octobre 2021) Beatriz Juca in *El Pais*. <https://brasil.elpais.com/brasil/2021-10-16/duas-criancas-yanomami-mortas-por-uma-draga-de-exploracao-ilegal-de-minerio-diante-da-omissao-do-governo.html>
26. <https://brasil.elpais.com/brasil/2021-10-16/duas-criancas-yanomami-mortas-por-uma-draga-de-exploracao-ilegal-de-> Voir: “Duas crianças yanomami mortas, sugadas por uma draga da exploração ilegal de minério” (16 Octobre 2021)
27. Voir: “Operação Yanomami contra garimpo ilegal apreendeu 111 aeronaves” (27 Décembre 2021) Alex Rodrigues in *Agência Brasil*. <https://agenciabrasil.ebc.com.br/direitos-humanos/noticia/2021-12/operacao-yanomami-contr-garimpo-ilegal-apreendeu-111-aeronaves>
28. Voir: “PCC amplia atuação na Terra Indígena Yanomami” (19 Août 2021) *Instituto Humanitas Unisinos*. <https://www.ihu.unisinos.br/78-noticias/612158-pcc-amplia-atuacao-na-terra-indigena-yanomami>
29. Voir: “PCC toma áreas de garimpo em Roraima e explora tráfico de drogas e prostituição até mesmo em terra Yanomami” (2 Janvier 2022) *Roraima 1*. <https://www.roraima1.com.br/2022/02/01/pcc-toma-areas-de-garimpo-em-roraima-e-explora-trafico-de-drogas-e-prostituicao-ate-mesmo-em-terra-yanomami/>
30. Voir: “Homicidios de Personas defensoras de Derechos Humanos” (2021) Oficina de la Alta Comisionada de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos en Colombia. Disponible sur <https://www.hchr.org.co/files/micrositios/Homicidios-de-personas-defensoras-de-DDHH-Dic-2021.pdf>
31. Voir: “Informe ejecutivo sobre el contexto y las afectaciones a los derechos de los pueblos indígenas dentro del paro y minga nacional en Colombia” (2021) *Organización Nacional Indígena de Colombia*. Disponible sur https://www.onic.org.co/images/pdf/Informe_Ejecutivo_ONIC_sobre_afectaciones_PPII_-_CIDH_10.06.2021.pdf
32. Voir: “Informe ejecutivo sobre el contexto y las afectaciones a los derechos de los pueblos indígenas dentro del paro y minga nacional en Colombia” (2021)
33. Voir: “Desde ONIC rechazamos la militarización del resguardo Nasa Embera Chamí en La Delfina, Valle del Cauca: ¡Exigimos respeto a los territorios indígenas y al ejercicio legítimo del Gobierno Propio!” (2021) *Organización Nacional Indígena de Colombia*. Disponible sur <https://www.onic.org.co/comunicados-onic/4211-desde-onic-rechazamos-la-militarizacion-del-resguardo-nasa-embera-chami-en-la-delfina-valle->

[del-cauca-exigimos-respeto-a-los-territorios-indigenas-y-al-ejercicio-legitimo-del-gobierno-propio](#)

34. Voir: Comunicaciones Indei. (2021) "RAFAEL DOMICÓ "CULTURA" Facebook. Disponible sur https://web.facebook.com/permalink.php?story_fbid=1218245251906669&id=100011636164389
35. "Protesta indígena en vía Medellín-Quibdó" (8 Février 2021) *El Tiempo*. <https://www.eltiempo.com/colombia/medellin/protesta-indigena-en-via-medellin-quistado-59852>
36. Voir: "Informe de afectaciones a los derechos humanos y territoriales en los pueblos indígenas de Colombia" (2021) Organización Nacional Indígena de Colombia. Disponible sur <https://www.onic.org.co/comunicados-onic/4407-tercer-informe-de-la-organizacion-nacional-indigena-de-colombia-sobre-afectaciones-a-los-derechos-humanos-y-territoriales-en-los-pueblos-naciones-y-comunidades-indigenas-de-colombia-2021>
37. Telephone communication to the indigenous governor on Juillet 13, 2021.
38. Telephone communication with a community member from Corinto on Juillet 13, 2021.
39. Interview with Edison Benítez Cardona in Juin 2021
40. Hoyos, J. "El oro y la sangre" (2019) Medellín: Hombre Nuevo Editores.
41. "Se abre paso en la vía Quibdó-Medellín" (9 Janvier 2021) *El Baudoseño*. <https://www.elbaudoseno.com/se-abre-paso-en-la-via-quistado-medellin/>
42. "Protesta indígena en vía Medellín-Quibdó" (8 Février 2021) *El Tiempo*. <https://www.eltiempo.com/colombia/medellin/protesta-indigena-en-via-medellin-quistado-59852>
43. "Indígenas bloquearon vía Quibdó-Medellín por incumplimiento" (7 Juillet 2021) Noticias RCN <https://www.noticiarscn.com/colombia/indigenas-bloquearon-via-quistado-medellin-por-incumplimientos-383110>
44. "Después de tres días indígenas levantan bloqueo en la vía Panamericana" (20 Août 2021) *El Espectador*. <https://www.elespectador.com/colombia/mas-regiones/despues-de-tres-dias-indigenas-levantan-bloqueo-en-la-via-panamericana/>
45. "Cierre de la vía Quibdó-Medellín afecta las entregas en poblaciones de Quibdó" (5 Décembre 2021) TCC. <https://www.tcc.com.co/cierre-de-la-via-quistado-medellin-afecta-las-entregas-en-poblaciones-del-quistado/>
46. Voir: "Crime in India 2020" *National Crime Records Bureau*, p 613. Disponible sur <https://ncrb.gov.in/sites/default/files/CII%202020%20Volume%202.pdf>
47. "Deux cents Trentième Rapport sur les Atocités et les Crimes Contre les Femmes et les Enfants" *Comité des Affaires Intérieures*, présenté au Parlement de l'Inde/Rajya Sabha le 15 Mars 2021. Disponible sur https://rajyasabha.nic.in/rsnew/Committee_site/Committee_File/ReportFile/15/143/230_2021_3_14.pdf
48. Voir: "Crime in India 2020" *National Crime Records Bureau*, pp. 617 and 623.
49. Voir: "Statistical Profile of Scheduled Tribes in India 2013" *Ministry of Tribal Affairs*

50. Communiqué de Presse du Ministère des Affaires Tribales (17 Décembre 17 2018). Disponible sur [https://pib.gov.in/Pressreleaseshare.aspx?PRID=1556176#:~:text=Almost%2090%25%20of%20the%20tribal,ST\)%20population%20in%20the%20country](https://pib.gov.in/Pressreleaseshare.aspx?PRID=1556176#:~:text=Almost%2090%25%20of%20the%20tribal,ST)%20population%20in%20the%20country)
51. Voir: "Crime in India 2020" *National Crime Records Bureau*, p 654.
52. Voir: "Crime in India 2020" *National Crime Records Bureau*, p. 617 and 623.
53. "Letter of Human Rights Defenders' Alert-India to the NHRC" (9 Décembre 2021). Disponible sur https://media.business-humanrights.org/media/documents/03-2021-12-09-HRDA-UA-EAST-OD-Debendra_Swain_and_others.pdf
54. Voir: "Criminalisation des Adivasis et le Système Juridique de l'Inde" (2021) *Indigenous Peoples Rights International*. Disponible sur <https://www.iprights.org/images/resources/downloadables/Criminalisation%20of%20Adivasis%20and%20the%20Indian%20Legal%20System.pdf>
55. Shankar, Aranya. "UN representative: India doesn't properly protect human rights defenders" (16 Janvier 2021) *The Indian Express*. <https://indianexpress.com/article/india/stan-swamy-bhima-koregaon-stan-swamy-arrest-united-nations-human-rights-7148223/>
56. Avis de prévenance émis à l'encontre de Valsingh Saste en vertu de la section 8(1) du Madhya Pradesh Rajya Suraksha Adhinyam-1990 par le Magistrat de district, district de Barwani, Madhya Pradesh, sous le numéro 5148/Ridhar/2021. (22 Juillet 2021)
57. "Tribal man finds his name on wanted Maoist list, seeks CM's help" (4 Janvier 2022) *Hindustan Times*. <https://www.hindustantimes.com/cities/ranchi-news/tribal-man-finds-his-name-on-wanted-maoist-list-seeks-cm-s-help-101641313568309.html>
58. Entretien téléphonique avec Dinesh Murmu, un militant de Jharkhand Janadhikar Mahasabha à Jharkhand le 23 Janvier 2022.
59. "Chhattisgarh : 594 affaires criminelles contre des tribus retirées dans les zones touchées par les maoïstes". (4 Juin 2021) *The Times of India*. <https://timesofindia.indiatimes.com/city/raipur/chhattisgarh-594-criminal-cases-against-tribals-withdrawn-in-maoist-affected-areas/articleshowprint/8323771.cms>
60. Anga, Abhishek. "Jharkhand CM clears home dept's resolution on withdrawal of Pathalgadi cases" (27 Mars 2021) *The Indian Express*. <https://indianexpress.com/article/india/jharkhand-cm-clears-home-depts-resolution-on-withdrawal-of-pathalgadi-cases-7247406/>
61. Dwary, Anurag. "'Heritage Liquor' Mahua Legalised In BJP's Madhya Pradesh Tribal Outreach" (23 Novembre 2021) *NDTV*. <https://www.ndtv.com/india-news/heritage-liquor-mahua-legalised-in-bjps-madhya-pradesh-tribal-outreach-2620984>
62. Voir: "The States of Chhattisgarh, Jharkhand, Odisha, Bihar, West Bengal, Andhra Pradesh, Telangana, Maharashtra, Madhya Pradesh, Uttar Pradesh and Kerala are considered LWE affected, although in varying degrees" *The Ministry of Home Affairs*. Disponible sur https://www.mha.gov.in/division_of_mha/left-wing-extremism-division
63. Sanzgiri, Vallari. "100 days on, Piri villagers still await justice for Brahmadev Singh" (7 October 2021) *Sabrang*. <https://www.sabrangindia.in/article/100-days-piri-villagers-still-await-justice-brahmadev-singh>

64. Goyal, Prateek. "How Chhattisgarh police hunted an Adivasi farmer" (1 July 2021) *NewsLaundry*. <https://www.newslaundry.com/2021/07/01/how-chhattisgarh-police-hunted-an-ativasi-farmer>
65. Saha, Poulomi and Kamaljit Kaur Sandhu. "Civilian killing in Nagaland: Case of mistaken identity, says Home Minister Amit Shah" (6 December 2021) *India Today*. <https://www.indiatoday.in/india/story/amit-shah-lok-sabha-nagaland-firing-news-latest-armed-forcers-1884685-2021-12-06>
66. Goyal, Prateek. "Bastar: Une "Naxal qui s'est rendue" meurt par suicide en garde à vue. Les villageois disent qu'elle n'était pas du tout une Naxal." (27 Février 2021) *NewsLaundry*. <https://www.newslaundry.com/2021/02/27/bastar-surrendered-naxal-dies-by-suicide-in-police-custody-villagers-say-she-wasnt-a-naxal-at-all>
67. Verma, Gargi. "Dantewada: 'Une femme de tribu âgée de 24 ans tuée lors d'une "rencontre avec des maoïstes" ; sa famille affirme que c'était une mise en scène et allègue un viol." (8 Juin 2021) *The Indian Express*. <https://indianexpress.com/article/india/chhattisgarh-geedam-maoist-encounter-alleged-rape-7349199/>;
68. Mishra, Ritesh. "Chhattisgarh: Kin allege woman killed in fake 'encounter'; cops call her Maoist" (7 Juin 2021) *The Hindustan Times*. <https://www.hindustantimes.com/cities/others/chhattisgarh-kin-allege-woman-killed-in-fake-encounter-cops-call-her-maoist-101623067654298.html>
69. "Les tribus de Balapam panchayat demandent protection et développement" (7 mars 2021) *The HansIndia*. <https://www.thehansindia.com/news/cities/visakhapatnam/tribals-of-balapam-panchayat-seek-protection-development-675603>
70. "Les maoïstes tuent un jeune de 15 ans à Sukma. Son crime : Travail dans les forces" (20 avril 2021) *The Times of India*. <https://timesofindia.indiatimes.com/india/maoists-kill-15-year-old-in-sukma-his-crime-kin-work-in-forces/articleshow/82154379.cms>
71. "Les maoïstes tuent un adivasi près de Bhadrachalam." (18 novembre 2021) *Telangana Today*. <https://telanganatoday.com/maoists-kill-ativasi-near-bhadrachalam>
72. "Manipur : Un villageois aurait été abattu par un major de l'armée à Kangpokpi ; le ministre Biren assure une action rapide" (6 juin 2021) *Imphal Free Press*. <https://ifp.co.in/7728/assam-rifles-major-allegedly-murders-father-of-four-children-tensions-high-in-manipurs-twilang-area>
73. Sitlhou, Hoineilhing and Phalneilhing Kipgen. "Frame the Victim': Another 'Extra-Judicial' Killing in Manipur Reopens Talk on AFSPA" (5 Août 2021) *The Wire*. <https://thewire.in/rights/frame-the-victim-veil-the-crime-another-extra-judicial-killing-in-manipur-reopens-talk-on-afspa>
74. Voir: Loi sur les forces armées (pouvoirs spéciaux), 1958. Disponible sur https://www.mha.gov.in/sites/default/files/armed_forces_special_powers_act1958.pdf
75. Entretien téléphonique avec Thangminlen Kipgen, secrétaire général du Kuki Inpi, Kangpokpi, le 18 juillet 2021.
76. Jaiswal, Umanand. "Manipur killing: Assam Rifles releases statement; cites attack from KRA cadres" (8 Juin 2021) *The Telegraph*. <https://www.telegraphindia.com/north-east/manipur-killing-assam-rifles-releases-statement-cites-attack-from-kra-cadres/cid/1818141>

77. Jaiswal, Umanand. "Meurtre au Manipur : Les Assam Rifles publient une déclaration ; ils citent une attaque de cadres de l'ARK".
78. Jaiswal, Umanand. "Meurtre au Manipur : Les Assam Rifles publient une déclaration ; ils citent une attaque de cadres de l'ARK".
79. Entretien téléphonique avec Thangminlen Kipgen. .
80. Colney, Kimi. "Assam Rifles major accused of killing civilian in Manipur; reopens debate on AFSPA"(10 Juillet 2020) *The Caravan*. <https://caravanmagazine.in/crime/assam-rifles-major-accused-of-killing-civilian-manipur-reopens-debate-afspa>
81. Telephone interview with Gayatri Suman, lawyer of Hidme Markam on July 17, 2021.
82. Tiwary, Vishnukant. "Chhattisgarh: Des membres de la société civile demandent la libération d'un militant des droits tribaux arrêté sous l'accusation de 'naxal'" (10 mars 2021). *NewsClick*. <https://www.newsclick.in/Chhattisgarh-Civil-Society-Members-Demand-Release-Tribal-Rights-Activist-Arrested-Under-Naxal-Charges>
83. Voir: Profil criminel Naxali de Kawasi Hidme publié par la police du district de Dantewada, daté du 9 mars 2021. Disponible sur https://drive.google.com/file/d/1_k3ubfqWWIRRjOWfcVQJV9UTY3u5i8kP/view
84. Entretien téléphonique avec Rinchin, militant des droits des populations tribales du Chhattisgarh, membre du Chhattisgarh Mahila Adhikar Manch et collègue de Hidme Markam.
85. Entretien téléphonique avec Rinchin.
86. Entretien téléphonique avec Rinchin.
87. Procès daté du 31 mars 2021 dans l'affaire NHRC n° 155/33/14/2021
88. Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. AL IND 5/2021. (8 avril 2021). Disponible sur <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=26326>
89. Lettre de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales au Secrétariat du Conseil des droits de l'homme, NV.GEN/PMI/353/16/2020, datée du 7 juin 2021.
90. Commission nationale des droits de l'homme. Affaire No. 155/33/14/2021.
91. Procès du 18 Novembre 2021 dans l'affaire NHRC No. 155/33/14/2021.
92. Entretien téléphonique avec Advocate Kshitij Dubey le 13 août 2021.
93. Entretien téléphonique avec Advocate Kishore Narayan le 16 août 2021.
94. Entretien téléphonique avec Gayatri Suman le 3 décembre 2021.
95. Procès daté du 13 septembre 2021 dans l'affaire NHRC No. 155/33/14/2021
96. Sharma, Diwakar. "Maharashtra: Man from Phase Pardhi tribe dies in police custody in Solapur, torture alleged" (9 Octobre 2022) *Mid-Day*. <https://www.mid-day.com/mumbai/mumbai-news/article/maharashtra-cabinet-condoles-death-of-farmers-in-lakhimpur-kheri-23195815>
97. Voir: "Criminalisation des Adivasis et le Système Juridique de l'Inde" (2021) *Indigenous Peoples Rights International*.
98. Olwe, Sudharak. "Decades After Denotification, Pardhi Tribe Struggles to Shrug Off 'Criminal' Tag" (31 août 2018) *The Wire*. <https://thewire.in/>

[society/decades-after-denotification-pardhis-in-maharashtra-struggle-to-stave-off-criminal-tag](#)

99. Entretien téléphonique avec Matin Bhosale le 25 janvier 2022.
100. Entretien téléphonique avec Matin Bhosale le 25 janvier 2022.
101. Sharma, Diwakar. "Maharashtra: Man from Phase Pardhi tribe dies in police custody in Solapur, torture alleged" (9 Octobre 2022)
102. La soumission de l'affaire à la Commission nationale des droits de l'homme a été initiée par l'IRAC. La plainte a été enregistrée à la NHRC sous le numéro de dossier 2423/13/28/2021-AD.
103. Voir: NHRC proceedings on Case No. 2423/13/28/2021-AD (11 Novembre 2021)
104. "Le Département des Forêts démolit les huttes de Kadar à ATR" (4 décembre 2021) *The New Indian Express* <https://www.newindianexpress.com/states/tamil-nadu/2021/dec/04/forest-dept-tears-down-kadar-huts-in-atr-2391702.html>
105. Thanaraj. "The Kadar Community Charts An Inspirational Journey Of Resilience As They Take Back Their Forests" (5 Janvier 2022) *Adivasi Lives Matter*. <https://www.adivasilivesmatter.com/post/the-kadar-community-charts-an-inspirational-journey-of-resilience-as-they-take-back-their-forests>
106. Voir: Ministère des Affaires Tribales, gouvernement de l'Inde. Disponible sur <https://tribal.nic.in/ST/StatewisePvTGsList.pdf>
107. TThomas, Wilson. "23 familles de la tribu Kadar déplacées temporairement dans des quartiers près de Valparai", (20 août 2019). *The Hindu*. <https://www.thehindu.com/news/cities/Coimbatore/23-families-of-kadar-tribe-temporarily-moved-to-quarters-near-valparai/article29184942.ece>
108. Thomas, Wilson. "Kallar-Kadar tribal families evicted from ATR await for their rights" (11 août 2020) *The Hindu*. <https://www.thehindu.com/news/cities/Coimbatore/kallar-kadar-tribal-families-evicted-from-atr-await-for-their-rights/article32328522.ece>
109. "Kallar Kadar tribals demand homestead patta" (2 Octobre 2021) *The Hindu*. <https://www.thehindu.com/news/cities/Coimbatore/kallar-kadar-tribals-demand-homestead-patta/article36799936.ece>
110. "Les tribus de Kallar Kadar réclament une patte pour leur propriété" (2 octobre 2021)
111. Thanaraj. "The Kadar Community Charts An Inspirational Journey Of Resilience As They Take Back Their Forests" (5 Janvier 2022)
112. IRAC a soumis la communication concernant l'expulsion à la NHRC.
113. Proceedings of the National Human Rights Commission dated December 28, 2021 in Case No. 3132/22/5/2021
114. NHRC Case No. 1493/18/6/2021 filed by Mr Dilip Kumar Das
115. See: Resolution of the Forest and Environment Department of the Government of Odisha, dated September 9, 2011. Available at <http://govtpress.odisha.gov.in/pdf/2011/2176.pdf>
116. Khemka, Bikash Khemka. "Forest Dept In Dock: NHRC Notice On 'Forceful Eviction' Of 34 Families In Odisha's Kalahandi"(13 July 2021) *Odisha Bytes*.

<https://odishabytes.com/forest-dept-in-dock-nhrc-notice-on-forceful- eviction-of-34-families-in-odishas-kalahandi/>

117. Entretien téléphonique avec le militant des droits humains Dilip Kumar Das à Kalahandi, dans l'État d'Odisha, le 17 juillet 2021.
118. Entretien téléphonique avec le militant des droits de l'homme Dilip Kumar Das.
119. Entretien téléphonique avec le militant des droits de l'homme Dilip Kumar Das.
120. Entretien téléphonique avec le militant des droits de l'homme Dilip Kumar Das.
121. "Malaria, malnutrition plague evicted families" (14 juillet 2021) *The New Indian Express*. <https://www.newindianexpress.com/states/odisha/2021/jul/14/malaria-malnutrition-plague-evicted-families-2329892.html>
122. Procès-verbal de la NHRC Inde daté du 24 septembre 2021 dans l'affaire n°. 1493/18/6/2021
123. Procès-verbal de la NHRC Inde daté du 12 juillet 2021 dans l'affaire no. 1493/18/6/2021
124. Procès-verbal de la NHRC Inde du 24 septembre 2021 dans l'affaire no. 1493/18/6/2021
125. Talabong, Rambo. "Bloody Sunday: 9 dead, 6 arrested in Calabarzon crackdown on activists" (7 March 2021) *Rappler*. <https://www.rappler.com/nation/dead-arrested-calabarzon-crackdown-progressives-march-7-2021/>
126. Voir: "Justice for another Lianga massacre!" (16 juin 2021) *Philippine Task Force for Indigenous Peoples Rights*. <https://philtfip.org/2021/06/16/justice-for-another-lianga-massacre/>
127. Voir: "Loyukan statement on the series of killings and atrocities against the non-Moro Indigenous Peoples in Barmm" (16 April 2021) *Mindanao Gold Star Daily*. <https://mindanaogoldstardaily.com/loyukan-statement-on-the-series-of-killings-and-atrocities-against-the-non-moro-indigenous-peoples-in-barmm/>
128. Legal Rights and Natural Resource Center- Kasama sa Kalikasan & Timuay Justice and Governance. "Report on the Spate of Killings and Displacement of non-Moro Indigenous Peoples in the Bangsamoro." Report submitted to the Commission on Human Rights
129. See: "National Security Policy 2017-2022" (April 2017) [https://nsc.gov.ph/ attachments/article/NSP/NSP-2017-2022.pdf](https://nsc.gov.ph/attachments/article/NSP/NSP-2017-2022.pdf)
130. Voir: Estrada, Liezl. "Why should the construction of Kaliwa Dam be stopped?" (4 Janvier 2021) *Rappler*. <https://www.rappler.com/voices/ispeak/opinion-why-should-construction-kaliwa-dam-stopped/>
131. Voir: "Philippine indigenous peoples support struggle against Jalaur dam" (26 Janvier 2016) *Philippine Task Force for Indigenous Peoples' Rights*. <https://bit.ly/36tDvQn>
132. Voir: "Senate urged to probe displacement of Aeta communities by New Clark City" (11 décembre 2019) *Philippine Star*. <https://www.philstar.com/headlines/2019/12/11/1976180/senate-urged-probe-displacement-aeta-communities-new-clark-city>

133. Garcia, Ma. Angelica. "What is the Kaliwa Dam project?" October 29, 2019. GMA News. <https://www.gmanetwork.com/news/news/nation/713465/what-is-the-kaliwa-dam-project/story?fbclid=IwAR1dvXWgB0mvOFYHwID9y8xt-6oZRVynOELBDKsU8-PWFyqIIXGcWVJ0aoE>
134. Voir: Philippine Association for Intercultural Development, et. al. "A critique on the implementing rules and regulation of the Expanded National Integrated Protected Areas System and Implications to the Rights of Indigenous Peoples" (2019)
135. See: Phillipine Partnership for the Development of Human Resources in Rural Areas. "Philippine Asset Reform Card" (May 2008)
136. Panay Today. "LATEST UPDATE AS OF 10:55AM: Punong Barangay Julie Catamin of Brgy. Roosevelt, Tapaz, Capiz was shot dead by a riding-in-tandem in Brgy. Malitbog, Calinog, Iloilo earlier this morning". Retrieved from: <https://www.facebook.com/panaytoday/posts/3889603224431120>
137. The Communicator. "COMMUNITY | Groups demand justice for the killing of 9 red-tagged Tumandok IP's in Panay Island". Retrieved from: https://www.facebook.com/COCDakom/posts/10159177752226804?_rdc=1&_rdr
138. See: Republic Act No. 9516 "An Act furthering amending the provisions of the Presidential Decree No. 1866, as amended, entitled codifying the laws on Illegal/Unlawful Possession, Manufacture, Dealing in, Acquisition or Disposition of Firearms, Ammunition or Explosives or Instruments used in the Manufacture of Firearms, Ammunition or Explosives, and Imposing Stiffer Penalties for Certain Violations thereof, and for the other relevant purposes." (December 2002). Retrieved from: https://lawphil.net/statutes/repacts/ra2008/ra_9516_2008.html
139. See: Presidential Decree No. 1866. "Codifying the laws on Illegal/Unlawful Possession, Manufacture, Dealing in, Acquisition or Disposition, of Firearms, Ammunition or Explosives or Instruments Used in the Manufacture of Firearms, Ammunition or Explosives, and Imposing Stiffer Penalties for Certain Violations thereof and for relevant purposes." (June 1983). Retrieved from: https://lawphil.net/statutes/presdecs/pd1983/pd_1866_1983.html
140. "Comments to the response of the EDCF-Korea EximBank to the letter of Business and Human Rights Resource Center" Retrieved from: <https://docs.google.com/document/d/1EPZiohtMmogIQUqwQAP-yGneZjushQN/edit>
141. Asian NGO Coalition for Agrarian Reform and Rural Development. "Defund the Jalaur Dam Project". Retrieved from: <https://angoc.org/news/defund-the-jalaur-dam-project/>
142. Philstar Global. "Tumandok land defenders' lawyer stabbed in Iloilo". Retrieved from: <https://www.philstar.com/headlines/2021/03/04/2081926/tumandok-land-defenders-lawyer-stabbed-ilolilo>
143. Lire plus: <http://davaotoday.com/main/human-rights/kin-of-lumad-slain-in-kapalong-call-to-disband-paramilitary-anew/>
144. Karapatan Monitor. "Harcèlement judiciaire contre les défenseurs des droits de l'homme". Vérifié sur: [https://www.karapatan.org/files/Karapatan_2021%20monitor_Jan-Mar2021%20\(WEB\).pdf](https://www.karapatan.org/files/Karapatan_2021%20monitor_Jan-Mar2021%20(WEB).pdf)

Vous pouvez soutenir nos efforts pour protéger les droits des peuples autochtones, unir et amplifier l'appel à la justice pour les victimes de criminalisation et de l'impunité

Visitez notre site Internet
iprights.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Faites un don ici

